



RÉFORME MUNICIPALE

Levée de boucliers

La ministre Harel rencontrera de la résistance si elle crée la superstructure régionale

JULIE LEMIEUX
Le Soleil

■ QUÉBEC — La ministre des Affaires municipales, Louise Harel, devra faire face à une forte opposition dans la région de la capitale si elle persiste à vouloir créer une superstructure régionale ayant un pouvoir de taxation et englobant les villes des deux rives, sauf Lévis.

Les maires de la région de Québec ont en effet très mal réagi au texte publié hier dans LE SOLEIL et rapportant que la ministre Harel travaille à la création d'une superstructure, une «super Communauté urbaine de Québec» ayant un pouvoir de taxation. Dès les premiers balbutiements de la réforme sur la fiscalité municipale, les maires avaient vivement rejeté cette possibilité, arguant qu'il y avait déjà trop de structures, et surtout, que les citoyens étaient déjà trop taxés dans la région.

«Si M^{me} Harel persiste dans cette voie, ce sera une façon de cacher le problème et de créer l'illusion d'une réforme», a soutenu le maire de Québec, Jean-Paul L'Allier. «Ça ne passera jamais dans la région, a renchéri la mairesse de Sainte-Foy, Andrée Boucher. Tout le mal a déjà été dit autour de cette superstructure.

Voir LEVÉE en A 2 >

AUTRES TEXTES

- Remous chez les péquistes P. A 4
- Un pas en avant Page A 4

«Tout le mal a déjà été dit autour de cette superstructure», rappelle Andrée Boucher

Ouragan ou cyclone, typhon ou willy-willy



À St. Augustine, en Floride, Brittany Fraser et son frère Zach ont défié le vent. Quelques instants plus tard, le vent gagnait...

Jusqu'à 10 fois Hiroshima

Le nom change, mais la puissance de l'ouragan effraie sous toutes les latitudes

PARIS, (AFP) — Phénomène propre aux masses d'air chaud et humide, l'ouragan est l'une des formes les plus spectaculaires de dépression atmosphérique propres aux zones tropicales, et peut dégager dix fois la puissance de la bombe d'Hiroshima. Quel que soit son nom local — ouragan ou cyclone sur le continent américain, typhon en Asie, willy-willy en Australie —, ce phénomène est redouté par tous puisqu'il annonce l'arrivée d'une

force potentiellement très dévastatrice. Les ouragans ne se forment qu'à certaines époques de l'année — de juin à novembre en Floride — quand la température de la mer est d'au moins 27 degrés Celsius sur une profondeur de 80 mètres et que l'air de la haute atmosphère est froid. Les ouragans qui touchent le continent américain se créent habituellement loin de là, dans l'Atlantique-Est, parfois jusqu'aux îles du Cap Vert, où ils

sont alimentés par la pluviométrie au-dessus de l'Afrique occidentale. Celle-ci crée un réservoir d'humidité qui favorise des formations orageuses. Un ouragan commence par des mouvements tourbillonnaires qui donnent

Voir NOM en A 2 >

AUTRE TEXTE

- Floyd s'essouffle, Gert arrive Page B 12

Arracher l'étiquette

Malgré leur déficience intellectuelle, le couple Demers-Bédard a atteint l'autonomie

ANNE-MARIE VOISARD
Le Soleil

QUÉBEC — Lucie Demers et Alain Bédard. Un couple. De loin, on ne voit pas la différence. Mais leur histoire marque un précédent. Pour eux, c'est un conte de fées. Une petite Geo Metro, flambant neuve 1999, les attend à la porte du HLM où ils habitent. Mais ils vont bientôt déménager. «On magasine pour s'acheter une maison», dit M. Bédard qui ajoute: «En logement, tu paies et tu n'es jamais chez vous.» Dans leur cas, il y a une autre bonne raison de quitter. Le prix du loyer va grimper de 291 \$ à 452 \$ par mois, le 1^{er} décembre, s'ils restent. Scandale? Non. C'est juste que leur logement était subventionné. Maintenant qu'ils travaillent tous les deux au salaire minimum, plus rien n'est pareil. Une paye à la fin de la semaine, voilà la grande affaire. Depuis le temps qu'ils en rêvaient et qu'ils faisaient des pieds et des mains pour y arriver. L'étiquette de «déficience intellectuelle» qui leur colle à la peau ne facilitait pas les choses. Il a fallu que M. Bédard se fâche. «Je vais à L'Arbre (Service externe de main-d'œuvre) et je leur lance un défi: «trouvez-nous deux jobs, n'importe où.» C'était en février 1998. La semaine du 16. Dans les jours qui ont suivi, le téléphone a sonné. Alain Bédard, qui est aussi président du mouvement Personne d'abord, se faisait offrir un emploi comme manutentionnaire chez Reliure Sélecte, un Centre de travail adapté. Il l'a toujours et ne demande pas mieux que de le conserver. Sa conjointe, Lucie Demers, était à la même époque sta-

Voir COUPLE en A 2 >

ACTUALITÉS MAGAZINE

- À la conquête de l'autonomie Page C 1
- De la chartre au droit Page C 1



Alain Bédard, président du mouvement Personne d'abord, sa conjointe, Lucie Demers, et Tit-Max, le chien de la maison. Tous deux ont relevé le pari de l'intégration.

DÉCÈS D'UN SKIEUR ONTARIEN

Liberté dangereuse

La coroner Nolet pointe le manque de surveillance des étudiants en voyage

ISABELLE MATHIEU
Le Soleil

QUÉBEC — Dans son rapport sur la mort du jeune skieur ontarien Jeff Rakowicz, la coroner Louise Nolet juge que les étudiants en visite à Québec devraient être beaucoup mieux encadrés par les organisateurs de voyages et surtout sensibilisés aux dangers des «drinking games». Jeffery Rakowicz, 19 ans, de Saint-Thomas près de London, a été retrouvé mort le 15 mars dernier dans sa chambre du Château Grande Allée avec dans son sang un taux d'alcool de 0,37, bien près de la dose létale de 0,40. Selon la coroner Nolet, les organisateurs de l'agence Breakaway Tours ont manqué à leur tâche de sensibilisation auprès des jeunes skieurs et auraient dû intervenir avant que la situation ne dégénère. «Ce sont de jeunes adultes, rappelle la coroner Nolet, en insistant sur l'objectif. Il faut qu'ils soient conscients que prendre un pari pour consommer rapidement de l'alcool peut être dangereux, surtout s'il s'agit de fort plutôt que de bière.» Jeffery Rakowicz et ses amis ont

Voir LIBERTÉ en A 2 >

BOUCHARD NE VEUT PAS ENTENDRE PARLER DE SOUVERAINETÉ AU JAPON



LA MÉTÉO



Maximum 19, minimum 12
Ensoleillé avec passages nuageux. Demain, pluie. Détails page D 7

QUÉBEC, 103^e ANNÉE, N° 252
FLORIDE, 1.75 \$ US
MONTREAL, OTTAWA 70¢ PLUS TAXES
60¢ PLUS TAXES
JEUDI
2765700074

LEVÉE

Deux rives, deux villes

Suite de la Une

C'est sûrement une rumeur, une sonde qu'on lance dans la population pour éliminer les hypothèses. Mais je me demande pourquoi on "resonde" sur ça parce que l'hypothèse est déjà éliminée.

Selon M. L'Allier, la ministre ne réglera sûrement pas le problème de la fiscalité municipale en créant un nouveau palier de gouvernement et en refusant de fusions. « Mais on dirait que le cabinet des ministres n'a pas l'énergie nécessaire pour s'attaquer au cœur du problème », a-t-il avancé.



« On dirait que M^{me} Harel est une nageuse qui s'est lancée dans la traversée du lac Saint-Jean. Mais les chaloupes sont parties avant elle, et le trajet est long... », a avancé le maire L'Allier

son contenu, a-t-il soutenu. Je crois avoir une bonne écoute du côté de la ministre, mais le problème vient davantage du cabinet. On dirait que M^{me} Harel est une nageuse qui s'est lancée dans la traversée du lac Saint-Jean. Mais les chaloupes sont parties avant elle, et le trajet est long... », a-t-il avancé.

De son côté, la mairesse Andrée Boucher est convaincue que la ministre n'a pas l'intention de se lancer dans une grande réforme des structures dans la capitale. Car à son avis, il n'y a aucun problème dans la région de Québec, comparativement à ce qui se passe dans la métropole. « Les seuls problèmes qu'il y a sont ceux que s'imagine dans sa tête le maire L'Allier », a-t-elle lancé.

D'ailleurs, la mairesse se demande pourquoi la ministre Harel se force « à se déposer un livre blanc ». « On a déjà appris à payer la facture de 375 millions \$ que le gouvernement nous a imposée pour atteindre le déficit zéro. Peut-être pourrions-nous maintenant concourir à d'autres bonnes œuvres, mais je ne vois pas pourquoi on bousculerait toutes les structures alors que tout va bien », a-t-elle avancé.

Le maire de Charlesbourg, Ralph Mercier, refuse lui aussi de donner son aval à la création d'un conseil métro-

Les maires de banlieue en ont profité pour rappeler qu'ils ne veulent rien savoir d'un nouveau palier

politain élargi qui aurait le pouvoir de taxer les citoyens. « D'accord pour une CUQ avec plus de pouvoirs, mais pas question de faire payer une autre facture aux citoyens », a-t-il lancé. Par contre, le maire ne s'oppose pas à l'idée d'intégrer les villes de la rive sud au sein d'une nouvelle structure régionale. À condition que Lévis en fasse aussi partie.

Les maires de banlieue du caucus de la région de Québec de l'UMQ ont par ailleurs profité de l'occasion pour rappeler qu'ils ne voulaient rien savoir des fusions municipales et d'un nouveau palier de gouvernement.

Par la voie d'un communiqué, ils ont indiqué qu'ils ne commenteraient pas directement l'article du SOLEIL d'hier, mais ont ajouté du même souffle qu'ils refuseront d'appuyer la création d'une superstructure élective avec pouvoir distinct de taxation.

« (Cette formule) se traduira dans les faits par un compte de taxes additionnel pour le contribuable et entraînera d'interminables discussions sur les juridictions et responsabilités de chaque palier », ont-ils indiqué.

Les maires ont aussi interpellé Jean-Paul L'Allier, en lui demandant de faire un inventaire des équipements régionaux situés dans sa ville et méritant un partage des coûts d'entretien avec l'ensemble des municipalités de la région. « Le maire L'Allier n'a même pas encore accusé réception d'une lettre expédiée il y a un mois (à ce sujet) », dénonce le regroupement, composé des maires de Beauport, Beauport, Cap-Rouge, Charlesbourg, Donnacona, Lac-Saint-Charles, l'Ancienne-Lorette, Loretteville, Saint-Augustin, Saint-Émile, Saint-Raymond, Sillery, Val-Bélair et Vanier.

NOM

Soupape

Suite de la Une

naissance à une sorte de « pompe à énergie », s'amorçant par la création d'une dépression qui attire l'air environnant. En d'autres termes, ce phénomène joue le rôle d'une soupape qui évacue le trop-plein d'énergie accumulée par les océans en zone tropicale.

• Des vents violents se déclenchent, la chaleur et l'humidité qu'ils absorbent sont pompées en altitude où cette humidité se condense et provoque des pluies intenses. Plus la pression est basse, plus les vents sont rapides (jusqu'à 300 km/h).

Les vents tourbillonnent autour de la dépression marquée au sommet par une petite zone calme et de ciel clair en altitude, l'« œil du cyclone » repérable au milieu de nuages animés d'un mouvement caractéristique en spirale. Le phénomène, dont le diamètre est en général inférieur à 1000 km, se déplace sur des milliers de kilomètres vers l'ouest et dure une semaine environ.

En raison du réchauffement du climat, certains spécialistes craignent une multiplication des ouragans, dont le développement devrait en principe être favorisé par l'augmentation des températures. D'autres estiment qu'avant de se prononcer, il faut pouvoir différencier le réchauffement selon les différentes couches de l'atmosphère, ce que la science ne sait pas encore faire.

COUPLE

Cas unique

Suite de la Une

giaire à la garderie Le Palais des bouts de choux, située dans l'édifice du palais de justice. Stagiaire signifie le BS enrichi d'une allocation de fréquentation, de 105 \$ par mois. L'Arbre lui proposait un travail rémunéré. Sa patronne, à la garderie, l'a su. Elle a entrepris les démarches nécessaires. « Qu'est-ce que tu dirais si, nous, on t'engageait? ».

Lucie Demers est probablement un cas unique. C'est elle qui nettoie et désinfecte les jouets. Elle entretient la lingerie, les draps, débarbouillettes, utilisés par les enfants. Son Contrat d'intégration au travail (CIT) lui assure un poste permanent. Elle est même protégée par le plan d'assurance collective.

Comme couple, elle n'en connaît pas d'autres non plus dans leur situation. Pour le mouvement Personne d'abord, voué à l'autodéfense des droits, c'est aussi un précédent, constate le président. Sur 150 membres dans le Québec métré, la proportion des prestataires de la sécurité du revenu atteint 94 %.

TABLE DES MATIÈRES

CAHIER A	
La Capitale.....	3 à 7
Le Québec et le Canada.....	8 à 14
CAHIER B	
Questions d'argent.....	1 à 9
Bourses.....	4 et 5
Opinions.....	10
Le Monde.....	11 et 12
CAHIER C	
Le Monde Magazine.....	1
Télévision.....	2
Arts et spectacles.....	3 à 10
Votre agenda.....	4
Annonces classées.....	6 à 8
Décès.....	8 et 9
CAHIER D SPORTS	
François Gagnon.....	1
André-A. Bellemare.....	5
Statistiques.....	2 et 4
Divertissements.....	7
SERVICES	
Abonnements.....	686-3344
	1-800-463-2362
Annonces classées.....	686-3311
Carrières et Professions.....	686-3270
Internet.....	www.lesoleil.com
Promotion.....	686-3342
Publicité Détaillants.....	686-3435
Publicité générale.....	686-3270
Rédaction.....	686-3394
Renseignements.....	686-3233

NUMÉROS CHANCEUX

Les résultats des loteries en page B 7

107
joursavant l'an
2000

LE SOLEIL, journal quotidien fondé en 1896, est produit par LE SOLEIL, division de Compagnie UniMédia qui en est l'éditeur. Il est situé au 925, chemin Saint-Louis. Son adresse postale est: C.P. 1547, Succ. Terminus Québec, Québec, G1K 7J6. Il est imprimé par Imprimerie Canada, au 5000, rue Hugues-Randin, à Québec. Envoi de publication - Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISSN 0319-0730

LIBERTÉ

« Cadeau »

Suite de la Une

commencé à fêter la relâche et à boire au début de la soirée du 14 mars dans les chambres et le hall d'entrée de l'hôtel avant de se rendre visiter les bars de la Grande Allée, entre autres le Dagobert.

Vers 2 h 30, les jeunes se sont retrouvés dans le hall et la cafétéria du Château Grande-Allée. Jeffery Rakowicz avait alors en main une bouteille de whisky de 60 onces, cadeau de son père, à laquelle il ne restait plus qu'environ 10 onces de contenu.

PARI

Voulant répondre au pari lancé par un de ses amis, le jeune homme a avalé d'un trait le restant du contenu de la bouteille et a ainsi mérité un billet de 100 \$.

La coroner Nolet souligne que la gageure s'est déroulée sous les yeux d'un guide du groupe et d'une quinzaine d'autres personnes et que person-

ne n'a soulevé d'objection.

Dix minutes après avoir relevé le défi, Jeffery Rakowicz a trébuché et s'est écroulé entre deux chaises. Ses amis et le guide l'ont alors amené jusqu'à sa chambre.

Les jeunes ont voulu faire prendre une douche à Jeffery Rakowicz pour l'aider à dégriser, mais ce dernier, très agressif, se cognait la tête sur les murs en disant qu'il voulait retourner fêter.

Le groupe a finalement réussi à le calmer et à le coucher dans son lit.

Ce n'est que vers 12 h qu'un compagnon de chambre de Rakowicz a constaté que le jeune homme était rigide et que sa main était bleue.

Un responsable du groupe a alerté les ambulanciers qui n'ont pu que conduire le jeune Ontarien à l'Hôtel-Dieu de Québec où son décès a été constaté.

RECOMMANDATIONS

Après avoir analysé le triste fil des événements, la coroner Louise Nolet fait plusieurs recommandations à la compagnie Breakaway Tours, une importante agence de voyages pour étudiants, basée à Toronto.

La coroner note qu'il devrait y avoir en tout temps « une personne responsable ayant les compétences adéqua-

tes pour fournir les premiers soins en cas d'urgence. »

Dans le cas du décès du jeune Rakowicz, la première représentante de l'agence à se rendre au chevet de la victime n'a pas voulu tenter les manœuvres de réanimation cardio-respiratoires, se considérant comme non compétente pour le faire.

La coroner Nolet estime aussi que lors du transport en autobus, les organisateurs devraient avertir les jeunes des dangers de la consommation excessive d'alcool.

Louise Nolet lance également un message au ministère de l'Éducation. « Dans le milieu scolaire, il serait très important de sensibiliser les jeunes. »

Joint par LE SOLEIL, le père de la victime, Bill Rakowicz, n'avait pas encore été mis au courant des résultats de l'enquête de la coroner et cherchait encore à comprendre ce qui s'est vraiment passé. « Je ne sais pas qui blâmer, je n'étais pas là, note M. Rakowicz. Est-ce que les guides auraient pu intervenir? Est-ce que c'étaient des gens qui parlaient seulement en français et ne pouvaient communiquer avec lui? On n'a pas eu beaucoup de réponse. »

LE SOLEIL a tenté en vain de parler à un responsable de Breakaway Tours.

MOBILISATION RÉGIONALE

Emploi Québec devra écouter les nécessiteux eux-mêmes

ALAIN BOUCHARD
Le Soleil

QUÉBEC — Ce n'est pas seulement aux responsables des organismes communautaires de la région 03 qu'Emploi Québec aura affaire, mardi, mais aussi aux personnes nécessiteuses qu'ils ont mission de secourir.

Cette démarche est la première d'une série de moyens de pression qui ont été discutés, hier soir, au sous-sol de l'église Saint-Roch, où se réunissaient une quarantaine de représentants d'organismes communautaires de la région de Québec.

Le but: réagir aux coupures d'Emploi Québec qui vont les priver de plus de 200 bénévoles subventionnés à compter d'octobre. Ce qui veut dire un trou d'environ 250 000 \$ dans la main-d'œuvre communautaire.

Ces organismes, au nombre de 60 à Québec, ont été convoqués par le directeur régional d'Emploi Québec, Louis-Denis Fortin, pour lui dresser la liste de ce qu'ils estimeraient être les services essentiels minimum pouvant leur per-

mettre de se rendre jusqu'au prochain budget provincial du printemps. Un rendez-vous auquel la ministre Diane Lemieux elle-même pourrait bien être présente, aurait indiqué M. Fortin.

Les groupes communautaires ont choisi d'y faire parler leurs « clients » eux-mêmes. Ce qui veut dire qu'une bonne centaine d'assistés sociaux itinérants, toxicomanes, prostitués, ex-détenus, parents monoparentaux, viendront à l'édifice Laval, de la rue Kirouack, expliquer à la ministre ou à son représentant ce que va signifier pour eux la privation du supplément mensuel de 121 \$, qu'ils recevaient jusqu'ici pour faire du bénévolat.

Il est possible que ces gens aillent plus tard servir la soupe populaire aux bureaux des députés, ou même sur les parvis des CLE (Centres locaux d'emploi) de la région, de manière à briser la « carapace administrative » derrière laquelle les fonctionnaires jonglent avec les chiffres, selon l'expression même d'un intervenant d'hier soir.

« Il faut que ce soit une rencontre d'émotion, plus que de statistiques, a-

dit le curé de Saint-Roch, Mario Dufour. Il faut qu'Emploi Québec voient les visages des gens qu'il coupe. »

Dans le contexte qui est le leur, les participants à la réunion d'hier se sont dit particulièrement indignés par le million \$ que le ministre responsable de la région de Québec, Paul Bégin, vient de se dire prêt à dépenser pour le party nocturne du 1^{er} janvier 2000.

« C'est insultant pour des œuvres de charité qui se font couper de voir qu'un gouvernement est prêt à dépenser pareille somme parce qu'on va remplacer trois neuf par trois zéro! », a lancé Yolande Vallières, directrice de la Maison Revivre.

Par ailleurs, la Presse canadienne rapportait hier que la Table régionale des organismes communautaires et bénévoles de la Montérégie (TROCM), qui regroupe 180 groupes, organise une journée de grève le 1^{er} novembre. Les organismes communautaires fermeront leurs portes ce jour-là. À l'instar des établissements de santé, ils assureront les services essentiels.

LE TRENTE ET UN^e

la maison
simons

QUÉBEC PLACE STE-FOY • GALERIES DE LA CAPITALE • VIEUX-QUÉBEC
MONTREAL 977 RUE STE-CATHERINE OUEST SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

Le costume laine stretch
René Lezard

En exclusivité au Québec, d'Allemagne, un complet totalement repensé pour la vie moderne. L'addition d'une fibre extensible procure une aisance extraordinaire et une tenue remarquable. Pantalon sans plis. Charbon. 1195.00

LA CAPITALE

ET SES RÉGIONS



« Qui va venir à notre secours »

Elle se croyait en vacances scolaires, Emploi Québec l'avait mise au chômage

ALAIN BOUCHARD
Le Soleil

■ QUÉBEC — Alors qu'en juillet dernier, Chantal Rondeau se pensait en vacances scolaires, elle était plutôt en chômage. Mais sans le savoir encore.



LE SOLEIL, PASCAL RATTHE
Chantal Rondeau

La « claque » est venue d'Emploi Québec. Quelques semaines plus tard, la jeune femme de 25 ans est toujours habitée de la même colère. Et elle veut la crier partout « pour qu'un jour, quelqu'un quelque part dans cette province arrête le décrochage organisé des jeunes ».

Comme bien d'autres, Chantal Rondeau a un jour quitté l'école durant son secondaire pour dégouter une « jobine » et goûter au plaisir d'un premier salaire, fût-il minime. Elle tenta plus tard de reprendre le collier scolaire, mais, chaque fois, lançait la serviette et retournait à ses « jobines » d'aide familiale ou de serveuse de casse-croûte.

À 24 ans, elle en a tout à coup ras le bol. « Je n'avais pas d'avenir et j'en voulais un », raconte-t-elle au SOLEIL,

dans son petit appartement de Charlesbourg. C'est alors qu'Emploi Québec entre dans sa vie.

Elle quitte son emploi et saute sur un programme de retour à l'école, qui lui donne 623 \$ par mois pour reprendre les études à temps plein. C'est-à-dire les 490 \$ mensuels d'aide sociale de base, plus un supplément de 133 \$. C'était en janvier dernier. « J'avais signé un contrat de trois ans avec Emploi et Solidarité sociale, dit-elle. J'étais motivée comme personne. Enfin, la chance de donner un sens à ma vie ! »

BANG! FINI!

Chantal Rondeau s'inscrit à l'école Odilon-Gauthier, de Charlesbourg, aux côtés de plusieurs adultes de sa condition. Elle entreprend d'y compléter son diplôme secondaire, en même temps que d'y acquérir les prérequis du cours d'opératrice de réseaux informatiques, qu'elle veut suivre après coup.

Fin juin, raconte-t-elle, alors que toutes sortes de rumeurs de coupures commencent à circuler à propos d'Emploi Québec, deux fonctionnaires du gouvernement viennent rassurer les « raccrocheurs » d'Odilon-Gauthier. « La cafétéria est bondée de monde, je m'en souviens comme si c'était hier, raconte-t-elle. Les deux fonctionnaires nous disent : pas de problème; il est garanti que nous allons respecter les contrats déjà signés. Tout le monde de part et d'autre. Les professeurs en tête. »

Chantal choisit, cette fois, de vivre de vraies vacances scolaires, question de ne plus tomber dans le piège de l'ar-

gent. Elle décide de se reposer quatre semaines — les cours de ce programme reprennent en août.

Mais voilà qu'une semaine avant le retour à l'école, son agent d'Emploi Québec lui téléphone, pour lui dire brutalement : tu vas devoir te trouver « une job ». On n'a plus d'argent pour l'école. Le programme finit en septembre.

« J'étais stupéfiée. Je venais de perdre trois semaines à ne pas chercher d'emploi, parce que je me croyais en vacances. J'avais un loyer de 405 \$ par mois à payer, avec 490 \$ d'aide sociale. J'ai tout tenté pour sauver mes cours. Je suis même allée à Odilon-Gauthier pour tenter de trouver un arrangement. Réponse de tous : on ne peut rien faire. »

AU SECOURS!

Par instinct de survie, la jeune femme se remet à la recherche d'un boulot... à Emploi Québec qu'elle déteste désormais pour mourir. Elle décroche un poste de serveuse dans une pizzeria de Cap-Rouge, à 1 heure 30 d'autobus de chez elle; ce qui veut dire trois heures par jour. « Je n'avais pas le choix, dit-elle. Même si j'étais furieuse et complètement à terre. »

Ce n'est pas le boulot qui choque Chantal Rondeau. C'est plutôt de gagner 8 \$ l'heure à travailler, alors qu'elle voudrait être sur les bancs de l'école à temps plein, même avec la moitié moins d'argent. « C'était l'occasion rêvée de relancer ma vie. Mon rêve s'écroule. J'étais en train de découvrir les ordinateurs. J'apprenais à naviguer sur les sites web. Je prenais conscience d'un certain talent que j'avais pour ça. Puis, bang! Fini! »

Chantal travaille en plus avec des jeunes qui vont presque tous au cégep ou à l'université. Ce qui n'est rien pour lui faire avaler la pilule.

Elle tente un effort ultime. Elle s'est inscrite à l'école du soir, pour octobre. « Les lundis et mardis de chaque semaine, je reviendrai du travail vers 18h30, pour rentrer en classe à 19h, à 15 minutes d'ici, pour trois heures de cours. Ce sera une bataille contre l'épuisement. Mais je veux essayer. »

Chantal Rondeau ne sait plus où donner de la tête. Qui croire? À qui faire confiance?

« Le premier ministre Bouchard répète qu'il veut aider les jeunes. La ministre Lemieux affirme qu'elle va respecter ses contrats. Puis, on nous laisse tomber brutalement, comme ça, en plein milieu d'un programme. Qui va venir à notre secours? Qui sait ce qui se passe? Qui va nous le dire? »

Dans la rue

Le débrayage des élèves gagne trois écoles de la région

BRIGITTE BRETON
Le Soleil

■ QUÉBEC — Après Montréal et le Saguenay, le mouvement de débrayage des écoliers a gagné hier trois écoles secondaires de Charny, Saint-Romuald et Beauport. Le doux temps aidant, des centaines d'élèves sont descendus dans la rue pour réclamer le droit à leur bal de finissants, à leurs activités d'Halloween et à leur voyage à New York...

Des élèves de l'école Roger-Comtois, à Loretteville, se préparaient à suivre aujourd'hui l'exemple des jeunes de l'école secondaire Les Etchemins, l'Aubier et La Courville, mais la direction a prévenu le coup en expulsant pour l'après-midi le leader du mouvement. « Nous avons suspendu un élève, car il véhiculait de fausses informations pour faire sortir ses compagnons », a expliqué le directeur Yves McNeil. De petits billets circulaient pour dire qu'il n'y aurait pas de bal en juin. « Ce qui est faux. La majorité de nos activités et de nos sorties sont maintenues parce qu'elles sont inscrites dans la tâche des enseignants ou supervisées par d'autres employés. Quant au voyage à New York au mois d'avril, on espère un règlement d'ici là ».

Il semble que bien des rumeurs et de l'incompréhension sur les moyens de pression des enseignants ont motivé la

Le mouvement pourrait s'étendre aujourd'hui

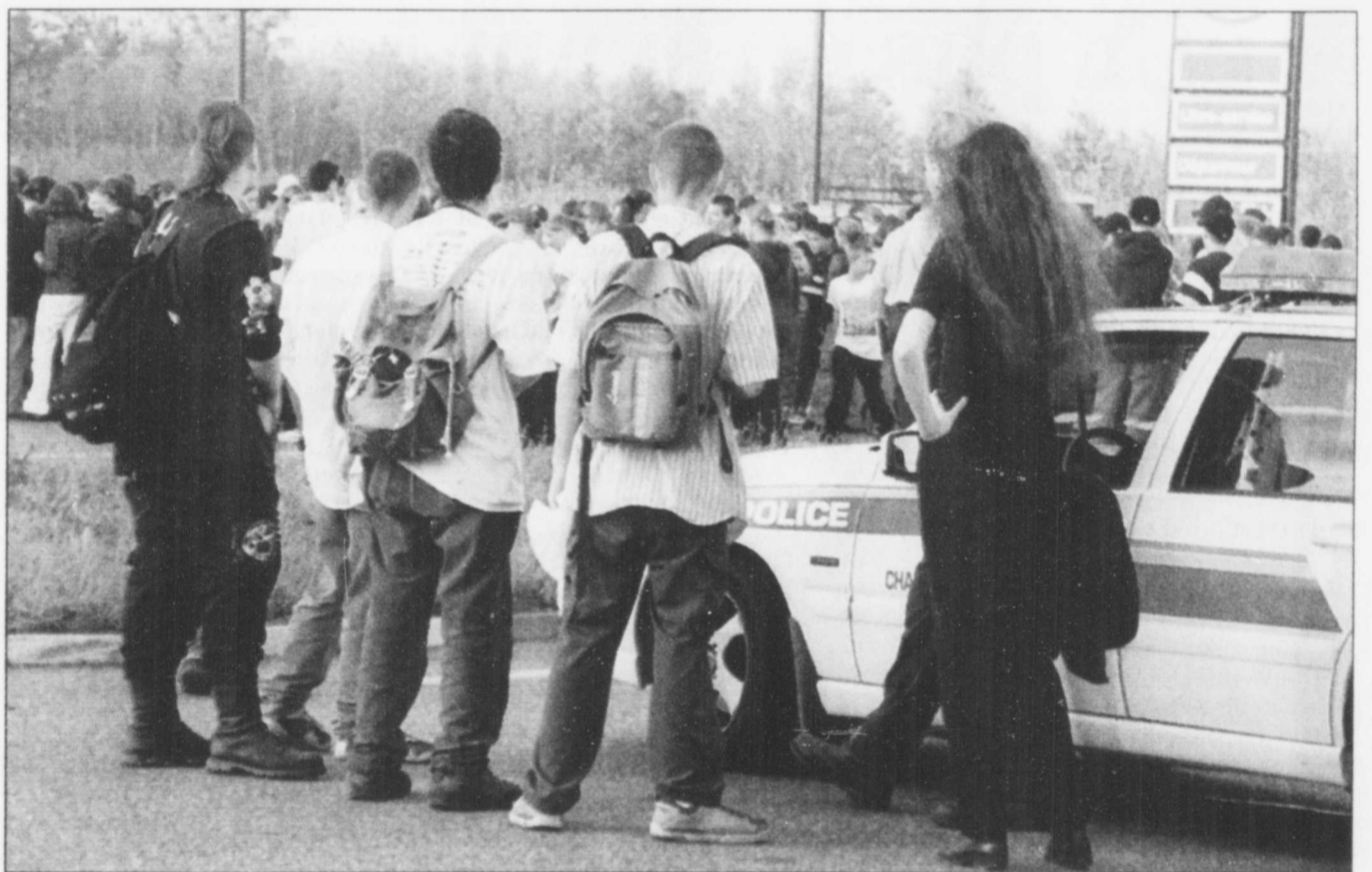
grève des adolescents. « Il paraît qu'on n'aura pas d'activités d'Halloween et de Noël », a répondu un élève de Charny. « Je ne pourrais pas correspondre avec des élèves argentins », a ajouté une élève de l'Aubier. Sa copine est pour sa part désolée si les profs n'aident plus à préparer l'album des finissants.

Députée syndicale à l'école secondaire Les Etchemins, Huguette Lamontagne admet qu'il peut y avoir ambiguïté, mais elle ignore si des enseignants ont incité les jeunes à désertir les cours. Elle rappelle cependant qu'en boycottant des sorties éducatives non prévues à leur tâche, les enseignants veulent démontrer que le travail de plus, le petit extra qu'ils font, ont des incidences économiques. M^{me} Lamontagne estime avoir donné plus de 45 heures l'an dernier pour organiser, avec ses élèves, un voyage en Europe durant la semaine de

relâche. « Je ne le ferai pas cette année. » Elle dit aussi que le prof de biologie passera sûrement un petit film au lieu de faire une visite dans une tourbière ou à l'aquarium. « C'est dommage que certains milieux écotent, mais on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs. Le gouvernement méprise les enseignants et il est de mauvaise foi en refusant de reconnaître les heures de travail des enseignants. »

La déléguée syndicale ne banalise pas le débrayage et ceux qui n'ont pas assisté hier à son laboratoire en sciences physiques obtiendront la note zéro. « Si je fais la grève, mon patron coupe mon salaire. » Si, à l'école La Courville, la directrice n'a pas décidé si elle imposera des sanctions aux manifestants, les directions des Etchemins et de l'Aubier ne passent pas l'éponge. Comme toutes les absences sont relevées, les parents des absents seront avisés et le travail non réalisé en classe devra être repris. À l'Aubier, les jeunes devront aussi rédiger une réflexion sur le sens de leur geste et la faire signer par leurs parents. La porte-parole de la CS des Navigateurs, Louise Boisvert, note aussi que des absences non motivées compromettent la présence aux examens.

Quant au ministre de l'Éducation, François Legault, il se dit préoccupé par les débrayages des écoliers. « La place des jeunes est en classe et non dans la rue. »



Des centaines d'élèves de Saint-Romuald, de Charny et de Beauport sont descendus dans la rue, hier, pour réclamer leurs droits aux activités parascolaires. Ci-dessus, les élèves de l'école secondaire Les Etchemins, à Charny.

Ottawa met 950 000 \$ pour illuminer les deux ponts de Québec

JULIE LEMIEUX
Le Soleil

QUÉBEC — La Coalition pour la sauvegarde du pont de Québec bénéficiera d'une subvention de 950 000 \$ du gouvernement fédéral pour illuminer cette structure historique et le pont Pierre-Laporte dès le mois d'octobre 2000. Mais l'organisme attend toujours de savoir si le gouvernement québécois investira les montants promis.

Le vice-premier ministre du Canada, Herb Gray, et le ministre parrain de la région de Québec, Gilbert Normand, étaient en ville, hier, pour confirmer la contribution de leur gouvernement. La subvention de 950 000 \$ sera puisée dans les fonds du Programme des par-

tenariats du millénaire, géré par le ministre Gray.

Ce montant correspond au quart des coûts d'illumination des deux ponts et des tours d'Hydro-Québec, qui se chiffrent au total à 4 millions \$, soit 1,5 million \$ pour le pont de Québec, 2,3 millions \$ pour le pont Laporte et 200 000 \$ pour les tours. Outre le Québec, l'entreprise privée sera elle aussi appelée à contribuer.

Selon le président de la Coalition, Jacques Jobin, ce projet exigera l'installation de 252 projecteurs de 1000 watts. Trois couleurs différentes seront utilisées et varieront en fonction du jeu des marées : le bleu pour la marée haute, le turquoise pour la marée mi-haute, et le blanc pour la marée basse.

Le pont de Québec sera le premier à être illuminé, puisque la Coalition désire que le projet soit complété pour le 2 octobre 2000, date du 100^e anniversaire du début de sa construction. « Ce pont a relié Québec à tout le continent nord-américain avec la voie ferrée et l'événement avait été célébré par des milliers de personnes à l'époque », a relaté M. Jobin, en ajoutant que les travaux d'illumination débuteront au printemps.

M. Jobin se semble pas s'inquiéter outre mesure de la lenteur du gouvernement québécois à répondre à la demande de financement de la Coalition. Car selon lui, il était normal que le gouvernement fédéral contribue en premier à ce projet puisque le pont de Québec lui appartient jusqu'en 1996.

Salon de la Mariée de Québec

Samedi 18 septembre de 11 h à 22 h
Dimanche 19 septembre de 10 h à 18 h



Notre passion...

Votre événement!

Courez la chance de gagner votre mariage d'une valeur de

4000 \$

Défilé de mode continu

Prix d'entrée :
750 \$ (taxes incl.)
Stationnement gratuit

Réforme municipale: remous dans les rangs péquistes

JEAN-MARC SALVET
Le Soleil

QUÉBEC — Louise Harel devra user d'un incroyable doigté pour faire avaler son plan de réforme municipale à la région de Québec. La grogne qui gagne les maires menace de se répandre comme une traînée de poudre dans les rangs péquistes.

«Je suis très surpris par l'idée d'une superstructure, a déclaré le député de La Peltrie, Michel Côté. Ajouter une superstructure pour 400 000 personnes, je trouve ça lourd. On a déjà une CUQ et on a de la misère...»

Pour l'instant, Michel Côté se contenterait de «réajustements» à l'intérieur de la Communauté urbaine de Québec. Il est très loin du scénario privilégié par la ministre des Affaires municipales.

Si Louise Harel a écarté le projet «deux rives, deux villes» du maire L'Allier, elle a en revanche retenu celui de la création d'un conseil métropolitain élargi à la rive nord et à la rive sud. Ce conseil n'engloberait cependant pas Lévis, qui serait considérée comme une ville-centre.

À la lecture de ces informations dans LE SOLEIL, hier, au moins deux députés, tous deux ex-ministres, ont téléphoné au cabinet de Louise Harel pour faire part de leurs inquiétudes. Il s'agit de Roger Bertrand, de Portneuf, et de Denise Carrier-Perreault, des Chutes-de-la-Chaudière.

Prudent, Roger Bertrand dit qu'il serait surpris que des municipalités de Portneuf soient placées sous le chapeau du futur conseil métropolitain. «J'ai mon mot à dire pour la région et je n'ai pas l'intention de m'en priver», avance-t-il.

Denise Carrier-Perreault affirme n'avoir jamais entendu parler du scénario présenté hier. «Je suis sur l'effet de surprise. Au moment où l'on se parle, la seule chose que je sais est que mon comté est

toujours sur la rive sud du Saint-Laurent...»

D'autres, comme Jean-François Simard, de Montmorency, sont plus circonspects. Ce dernier rappelle que le livre blanc ne sera qu'un énoncé de principes et qu'une commission parlementaire permettra d'en débattre sur le fond.

À plus court terme, c'est cependant le caucus régional des députés péquistes qui s'emparera de la question. C'est ce qu'a confirmé, hier, le ministre Paul Bégin, qui animera une discussion à ce sujet la semaine prochaine. Lui-même n'a pas voulu commenter les informations publiées.

«Nous ne sommes pas dépourvus d'hypothèses de travail. Par exemple, le maire L'Allier a parlé de «deux rives, deux villes». Il y a le rapport Bédard qui souhaite des fusions et il y a ce qu'il y a dans le journal aujourd'hui (hier). Sans avoir de proposition spécifique de M^{me} Harel, vous voyez qu'on a amplement de quoi discuter.»

Dans leur ensemble, les élus régionaux du Parti québécois préfèrent croire que la version finale de la réforme municipale ne ressemblera pas au scénario actuellement sur la table. C'est ce qu'expliquerait qu'aucun ne souhaite monter aux barricades, comme c'est le cas dans la région de Montréal.

Il faut encore préciser que les députés ne s'entendent pas entre eux sur ce que devrait englober la réforme municipale.

Du côté libéral, Michel Després, le député de Limoilou, affirme que la ministre Harel cultive «un total manque de respect envers les élus de sa députation» qu'elle laisse dans le noir. Il attribue les fuites médiatiques au retard qu'elle a pris pour dévoiler son livre blanc.

«Sur le fond, je constate qu'on parle encore des structures alors que ce que veulent les maires, c'est un nouveau pacte fiscal.»



Le député Michel Côté: «Je trouve ça lourd.»

Un pas en avant, selon Jean Garon

MARC SAINT-PIERRE
Le Soleil

■ LÉVIS — Si le ministère des Affaires municipales fait un pas en constatant que Lévis est une ville-centre, il fait preuve en même temps de prétention et d'arrogance en ne reconnaissant pas que la rive sud forme un ensemble urbain.

C'est ce qu'a observé le maire de Lévis, Jean Garon, à l'occasion d'un entretien accordé au SOLEIL, hier.

«Je suis content qu'on reconnaisse que la ville de Lévis est une ville-centre. C'est un pas. C'est d'ailleurs une réalité et le gouvernement doit en tirer ses propres conclusions. Il lui faut faire un pas additionnel et comprendre que Lévis est ville-centre par rapport aux villes des alentours. Que Lévis est aussi une ville-centre par rapport à sa région, c'est-à-dire Chaudière-Appalaches», a affirmé le maire de Lévis à grands traits.

«Il faut au MAM beaucoup de prétention et d'arrogance pour n'être pas capable d'entendre ce que les gens qui sont mandatés pour le faire disent, c'est-à-dire une ville sur la rive sud», a ajouté M. Garon en faisant allusion au rapport Bédard et aux propos du maire de Québec, Jean-Paul L'Allier.

Dans son édition de mercredi, LE SOLEIL a révélé que le livre blanc de la ministre Louise Harel énonce un scénario privilégiant pour la région de Québec la création d'un «conseil métropolitain élargi» qui engloberait les villes de la rive nord mais aussi celles de la MRC des Chutes-de-la-Chaudière, sur la rive-sud. Selon le même scénario, Lévis serait exclue du grand ensemble et reconnue ville-centre.

De l'avis de M. Garon, c'est sur une base régionale

le qu'il faut comprendre ce rôle. La ville de Lévis dépasse les critères mêmes du MAM, quelque 43% des emplois qui y sont dispensés étant occupés par des non résidents. Et c'est sur cette même base régionale que fonctionnent ses services de santé, d'éducation, de développement économique, etc, constate-t-il.

«Avec l'hypothèse du MAM, les gens qui bénéficient de ces services iraient payer leurs taxes à la rive nord. C'est ridicule», a dit M. Garon.

Le rayonnement, l'effet d'attraction de la ville de Lévis, M. Garon ne le voit pas se manifester qu'aux seules villes des alentours mais aussi à l'ensemble de Chaudière-Appalaches. En ceci, il est clair pour lui que le scénario du MAM évacue l'effort consenti par les gens de Chaudière-Appalaches pour faire fonctionner leur région. «Le ministère (MAM) doit reconnaître que Chaudière-Appalaches est une région. Et qu'il en assume les conséquences», a-t-il indiqué.

CHUTES-DE-LA-CHAUDIÈRE

Dans les Chutes-de-la-Chaudière, le préfet et maire de Saint-Étienne, Christian Jobin, de son côté, ne s'est pas dit surpris outre mesure par les intentions du MAM. «Notre axe de circulation nous joint à la rive nord, 54% de nos gens y travaillent. Il est clair que nous avons des affinités avec la rive nord. Nous sommes toujours à cheval entre les rives nord et sud», a-t-il indiqué, notant du même souffle que les Chutes-de-la-Chaudière ont moins d'atomes crochus avec Lévis.

«Ça ne peut nous déplaire. Notre développement économique va dans le sens du nord», a-t-il ajouté.

Mais loin de lui l'idée d'accepter le scénario du MAM comme une lettre à la poste. «Ça va mériter une réflexion au chapitre d'un regroupement. Nos municipalités vont avoir intérêt à se regrouper pour créer un rapport de force avec la communauté urbaine de Québec», a-t-il affirmé.



Jean Garon

La Ville de Sainte-Foy prête à acheter une partie du Bois des Compagnons

ROBERT FLEURY
Le Soleil

SAINTE-FOY — La Ville de Sainte-Foy serait prête à acheter une partie du Bois des Compagnons pour en faire un parc, un projet de 4 millions\$, mais ça ne ferait guère l'affaire des conseillers indépendants qui pourraient bien en empêcher la réalisation!

Cette solution aurait été concoctée par la mairesse Andrée Boucher dans le but de répondre en partie aux demandes des résidents de Pointe-Sainte-Foy, qui se sont opposés sans succès à ce que la commission scolaire des Découvreurs vende une partie du Bois pour la construction d'immeubles résidentiels en hauteur, ce qui lui rapporterait 4 millions\$.

«C'est une solution de compromis que je vais présenter à la population lundi soir», dit la mairesse Andrée Boucher, tout en refusant d'en dire davantage pour l'instant.

«J'ai marché le Bois en compagnie du ministre de l'Environnement et de la députée (Alarie), fait de longues recherches tout au cours de l'été pour trouver une solution satisfaisante pour la population», explique-t-elle, se défendant bien de vouloir endetter sa ville ou les résidents des environs par une taxe de secteur. Sa proposition conviendrait à la commission scolaire.

LE SOLEIL a appris par ailleurs que Sainte-Foy achèterait la moitié du boisé pour 2,3 millions\$ afin d'en faire un parc, puis débourserait 1,7 million\$ pour l'aménager et le doter de services, des corrections routières s'avérant nécessaires. Les revenus de taxes provenant de la construction éventuelle de quelque 1400 unités de logement compenseraient pour les frais encourus.

Mais les conseillers indépendants s'alignent pour battre le projet.

«C'est sûr que ça va rapporter des taxes, mais je suis absolument contre verser quoi que ce soit à la commission scolaire qui veut vendre pour se payer un siège social chromé sur la rue Wolfe. C'est scandaleux! Je vais m'opposer à ce qu'on paie ce terrain-là deux fois. Il appartient aux citoyens», fulmine Jacques Langlois.

Le président du conseil, Pierre Morissette se fait plus nuancé: d'accord pour le terrain mais trop cher; Sainte-Foy devrait le payer à même ses surplus pour en limiter le financement.

«Nous avons été avisé seulement à 18h lundi qu'une réunion était prévue sur le sujet à 15h mardi», déplore M. Morissette. Une opinion partagée par Jean Normand.

«Nous avons été convoqués à une rencontre avec une députée et un ministre à 24 heures d'avis... ces gens-là ont un agenda, la rencontre était prévue d'avance! C'est donc que la mairesse ne voulait pas nous voir là», dit-il, réservant son opinion quand il aura le projet en main.

«Oui je veux qu'on sauve le Bois mais il faut d'abord consulter la population et savoir ce que chacun est prêt à faire, les résidents comme la commission scolaire», dit le conseiller.



Andrée Boucher propose un compromis.

AMBULANCE ST-RAYMOND Démission des nouveaux employés

JEAN-SIMON GAGNÉ
Le Soleil

SAINT-RAYMOND — La saga se poursuit chez Ambulance Saint-Raymond. Depuis mercredi soir, les deux ambulances de l'entreprise restent clouées sur place, à cause de la démission surprise de cinq employés embauchés la semaine dernière.

L'accalmie aura été de courte durée. Après avoir rétabli son service vendredi dernier, Ambulance Saint-Raymond a de nouveau appelé la Régie régionale des soins de santé de Québec à la rescousse. Au cours de la journée d'hier, ce sont des ambulances de la Coopérative de Québec qui ont patrouillé le secteur de Saint-Raymond. Et rien ne laisse supposer que la situation sera différente aujourd'hui.

L'avocat de l'entreprise, Takioullah Eidda, assure que les employés nouvellement embauchés ont été victimes d'intimidation «Ils ont été l'objet de harcèlement», affirme-t-il. Selon M. Eidda, des voitures auraient suivi les ambulances durant la fin de semaine. Un ambulancier se serait même plaint qu'on allait lui casser les bras s'il continuait à se présenter au travail.

Rappelons que la semaine dernière, la Régie régionale des soins de santé avait exigé de l'entreprise de Saint-Raymond qu'elle rétablisse complètement ses services pour le 9 septembre, à 18h. La situation semblait revenue à la normale le lendemain, après l'embauche de cinq techniciens ambulanciers et la fin du siège de l'entreprise par des manifestants du Rassemblement des employés techniciens ambulanciers du Québec (RETAQ).

Le secrétaire général de la Régie, Valois Malenfant, affirme que des décisions importantes devront être prises au cours des prochaines heures. «On ne peut pas supplier indéfiniment. Un plan de suppléance, c'est fait pour durer quelques jours, tout au plus», explique-t-il. «Des ambulances doivent être continuellement en mesure d'intervenir, c'est parfois une question de minutes. On ne joue pas avec cela.»

Rappelons que depuis plusieurs semaines, Ambulance Saint-Raymond éprouve toutes sortes de difficultés à poursuivre ses opérations, faute d'employés. Cinq de ses ambulanciers se sont d'abord déclarés malades, se disant victimes de harcèlement. La compagnie a par la suite obtenu deux injonctions successives pour forcer leur retour au travail. Sans succès. Ambulance Saint-Raymond constitue désormais la seule compagnie à avoir refusé de signer le protocole de retour au travail avec les techniciens ambulanciers du Québec.

Ce matin, deux représentants syndicaux du RETAQ, Richard Carrière et Yves Imbeault, comparaitront devant la Cour supérieure du Québec pour outrage au tribunal.

PROCÈS DE MICHEL MANTHA L'agent civil relate sa transaction

RICHARD HÉNAULT
Le Soleil

QUÉBEC — «Agent civil» de la GRC depuis 1997, Jean-Denis Grégoire a entrepris hier de relater aux jurés comment est survenue la transaction d'un kilo de cocaïne avec Michel Mantha, un Montréalais de 52 ans dont le procès a débuté hier à Québec.

En matinée, un jury de neuf femmes et trois hommes a été formé. En après-midi, Grégoire a été le premier témoin appelé à la barre par le procureur de la Couronne, M^{re} Pierre Roy, après que ce dernier eut exposé aux jurés la preuve qu'il entend leur faire au cours des prochains jours.

L'opération Capucin menée par la GRC s'est conclue en novembre dernier par l'arrestation d'une vingtaine d'individus qui ont été accusés de diverses infractions reliées au trafic de stupéfiants. Au cœur de l'enquête, se trouvait Grégoire, un récidiviste de Québec ayant gravité durant une dizaine d'années dans le milieu des trafiquants. En 1991, il est devenu informateur pour les GRC puis, en 1997, il est passé au statut d'agent civil.

Dans son témoignage, l'homme de 52 ans, bien encadré par des agents de la GRC et par des constables spéciaux, a indiqué qu'il a déjà été condamné entre autres pour tentative de meurtre, vols et culture de marijuana. Il a reconnu avoir vendu des stupéfiants, en avoir importé et avoir fait le commerce d'armes illégales.

Son premier contact avec la GRC remonte donc à 1991, date à laquelle il réclame aux policiers une somme de 50 000\$ en échange d'informations pouvant les mener à 10,5 tonnes de haschisch immergées au large de la Nouvelle-Écosse. Lui et deux autres individus avaient déjà fait une reconnaissance pour récupérer les stupéfiants mais, se sentant repérés par la GRC, ils avaient abandonné leur projet. Finalement, le code d'informateur C 2433 recevra 30 000\$ pour ses services puisque la GRC a récupéré la marchandise.

En 1997, Grégoire veut «changer de vie» pour sa famille car, dit-il, il ne veut pas que ses deux enfants deviennent comme lui. La GRC s'engage à lui verser 300 000\$ à la fin de l'enquête.

Durant celle-ci, il touchera 800\$ par semaine, on défraiera ses dépenses et on lui fournira une voiture ainsi qu'une moto. Jusqu'à la fin des procédures maintenant engagées devant les tribunaux, il doit toucher 2700\$ par mois. Il aura aussi droit à une somme de 25 000\$ parce que 25 individus ont été inculpés alors qu'au début, on n'en ciblait que 11.

Pour en revenir au dossier de Mantha, M^{re} Roy puis Grégoire ont relaté qu'en décembre 1997, ce dernier a reçu un appel de l'accusé. Les deux hommes s'étaient déjà rencontrés une ou deux fois et Grégoire croit que l'autre a obtenu son numéro de téléavertisseur de Roger Forgues.

Toujours est-il qu'un premier rendez-vous est planifié au Flash Café, de Sainte-Foy. On y discute entre autres des prix du «marché» et Mantha, le propriétaire d'une entreprise de transport, indique à Grégoire qu'il veut rencontrer Jean-Pierre Plante.

Le mois suivant, Grégoire se rend à Montréal en compagnie d'un agent double de la GRC pour y rencontrer Mantha. Les trois hommes se retrouvent à deux reprises au restaurant La Cage aux Sports, de Boucherville.

La seconde fois, Grégoire accepte de remettre 3000\$ à Mantha en guise d'acompte sur les 31 000\$ convenus pour l'achat d'un kilo de cocaïne. La transaction doit se conclure quelques jours plus tard à Québec, mais Grégoire ne reçoit plus jamais de nouvelles de Mantha, ne le revoit jamais et ne voit jamais la couleur de la coke.

Lors de la seconde rencontre, Mantha donne à Grégoire le numéro de téléphone de Roger Forgues en Floride. Il lui demande également de dire à Jean-Pierre Plante que c'est 40 000\$ «fronté» comme tout le monde, c'est-à-dire à crédit en quelque sorte.

Le reste de la preuve de la poursuite, a indiqué M^{re} Roy, sera d'abord constitué des témoignages de policiers qui ont assisté à distance aux rendez-vous entre Grégoire et Mantha et qui ont pris des photos de ceux-ci. L'agent double qui a participé aux rencontres de Boucherville sera aussi appelé à la barre, puis une preuve écrite des conversations téléphoniques entre les deux hommes sera faite. Selon M^{re} Roy, cette preuve établira que l'accusé a reçu la commande d'un kilo de cocaïne et qu'il était disposé à livrer la drogue à Québec en échange, d'abord, de l'acompte de 3000\$.

Votre enfant a-t-il mal aux pieds ?

Pour la RENTRÉE, seul un spécialiste peut lui assurer le confort



Monsieur Carol Pouliot
Orthésiste du pied

Au Laboratoire Pouliot nous vous offrons :

- un service professionnel
- une solution spécifique à vos besoins
- un examen fonctionnel

- Votre enfant a-t-il de la difficulté à suivre ses amis, est-il toujours le dernier du groupe ?
- Marche-t-il les pieds par en-dedans ou sur la pointe des pieds ?
- Tombe-t-il souvent ou facilement ?
- Enlève-t-il ses chaussures à la première occasion ?
- Se plaint-il de crampes ou de douleurs aux pieds ou aux chevilles la nuit ?
- Use-t-il ses souliers de façon irrégulière ou anormale ?

POULIOT
2990, chemin Sainte-Foy, Sainte-Foy
Tél.: (418) 652-0100

Monsieur le maire, je vous aime

Monsieur le maire, il est temps que vous le sachiez. Votre «peblie» vous aime. Oui, on vous aime! Et puis, c'est trop facile de se cacher derrière ce «on» impersonnel! J'ai commencé à vous ouvrir mon âme? Aussi bien l'écrire en toutes lettres... Monsieur le maire, je vous aime.

Quoi? Vous en doutez? Vous croyez que j'ironise? Pas du tout. Je le dis sans réserve. Vous êtes le maire qu'il faut à Québec. Tout à fait. Il serait difficile de trouver meilleur ambassadeur pour cette belle et complexe ville. Vous n'êtes pas comme ce canard laqué de Pierre Bourque, ce volatile lourdaud au plumage huileux élu par deux fois maire de Montréal, qui se fout comme de l'an 40 de ses commentants. On lui annoncerait que l'hôtel de ville vient de s'écrouler, que l'ouragan Floyd risque d'emporter le pont Champlain et il continuerait à arroser ses géraniums rabougris en affichant un sourire de vinyle. Son parti a violé la loi électorale des dizaines de fois? Pas de quoi s'émuovoir. Ses collaborateurs fuient le navire par toutes les écoutilles? Il reste impassible.

Tandis que vous, vous êtes de chair et de passion. Quand on ose penser que tout n'est pas parfait dans votre arrondissement, vous prenez les choses à cœur. Vous ne vous défilez pas comme une mauvette. Vous réagissez. Vous rebondissez. Vous mordez dans le fruit acidulé de la colère. Au risque parfois d'exagérer un peu, de grimper trop tôt dans les lampadaires. Au risque de le prendre un peu trop «personnel», comme on dit dans le vestiaire du Canadien.

LE SOLEIL écrit-il que la nuit du 31 décembre 1999 s'annonce bien triste à Québec? Vous

montez au front comme si vous étiez personnellement visé. Vous imaginez une attaque concertée dans les officines du journal. Comme si nous, au SOLEIL, nous nous réunissions le matin en nous demandant: qu'est-ce qu'on pourrait bien écrire aujourd'hui pour le faire chier?

Non, il n'y a pas de complot ourdi contre vous. Je peux vous en parler en connaissance de cause. Personne ne m'incite à vous égratigner. Jamais la direction du journal ne l'a fait. Je ne parle pas aux éditorialistes. C'est mon petit «moi» à moi qui réagit tout seul à l'actualité. Lundi, quand LE SOLEIL a fait sa manchette du flop appréhendé du passage à l'an 2000 dans la capitale de la lumière, il y avait matière à commentaire. Je n'ai consulté personne avant d'écrire.

Non, je vous aime, monsieur L'Allier. Rien de plus vrai. Et je pense même que ces colères vous honorent. Au moins, vous prenez les choses à cœur. Avec fougue et passion. À cet égard, vous me faites parfois penser à la mairesse de Sainte-Foy... en un peu plus mesuré, quand même.

Mais des fois, quand je vous vois allumé, prêt à exploser sous l'outrage, j'ai peur pour vous. Un cœur, ça s'use monsieur le maire. La patate n'est pas faite pour tant d'émotions. Je ne voudrais pas vous perdre. Je le répète, mon-



Ghislaine Rheault

GRheault@lesoleil.com

Vous me faites penser à la mairesse de Sainte-Foy... En un peu plus mesuré, quand même

de pattes sont tout à fait réjouissants. Vous avez le sens de la formule, du trait assassin. Vous avez de la jarnigouane. C'est toujours tentant de vous asticoter pour le plaisir de vous voir bondir. Tenez, vous auriez beaucoup plus de talent que moi pour tenir cette chronique. Les mots qui fessent, qui laissent des cicatrices, vous savez en user. Et vous n'avez pas besoin d'une armée de relationnistes pour vous défendre contrairement à beaucoup de personnages mièvres. Vous le faites seul, magistralement. Vous avez de la prestance. Et je ne parle même pas de vos bons coups à la direction de la ville. Il me faudrait trop d'espace pour le faire.

La couleur drabe, quoi de plus triste en politique? Mais elle n'est pas dans votre palette, monsieur L'Allier. Vous donnez un spectacle

coloré. Non ne rougissez pas. Je sais qu'on vous sert rarement un tel concentré de compliments. Ça m'étonnerait même que votre douce épouse ne vous en ait jamais fait autant en un seul jour.

Mais je vous aime. Et puisque j'ai résolu de dévoiler mes sentiments, autant aller jusqu'au bout: je ne l'ai jamais dit à personne, mais c'est pour vous que je vote à chaque élection municipale. Car vous êtes un homme intègre aussi. Je le crois sincèrement. Si, comme tous les politiciens, vous pouvez trouver les mots pour défendre une cause, et plaider plus tard la thèse contraire, c'est par déformation professionnelle. On ne cesse jamais d'être avocat. Mais vous ne feriez pas d'affaires croches. J'en suis convaincue. Vous n'êtes pas un tricheur, ni un naufrageur. Le «fling flang», les patentes à gosses, les petites «gammiques» cupides, ce n'est pas votre rayon.

Oui, je vous aime monsieur le maire. Et je serai désolée quand vous quitterez votre fauteuil, même si vous étiez heureux de gagner, quelque part sur la planète, un siège d'ambassadeur.

Et si je ne craignais pas de me couvrir de ridicule, de faire une folle de moi, je me présenterais un de ces soirs à la salle du conseil. Et du haut des tribunes, je vous chanterais, en essayant d'imiter la voix rugueuse de Patricia Kass...

Mon maire à moi, m'a fait rêver d'aventures

Et moi je bois ses paroles et moi je crois tout ce qu'il dit

Mon maire à moi, j'ai fait des confitures,

Je le suivrais où il veut...

Tellement je tiens-ins à lui

À lui....

29 mois de prison pour Barrera

Il avait tabassé à mort un individu du quartier Saint-Sauveur

GUY BENJAMIN
Le Soleil

■ QUÉBEC — Jose Rodrigo Barrera, l'un des cinq individus impliqués dans l'agression à la suite de laquelle Harry Frégeau a trouvé la mort, a reçu une sentence de 29 mois de prison.

L'affaire remonte au soir du 26 août de l'an dernier alors que quatre individus, le visage masqué, se rendent chez Frégeau, qui habite avec ses parents dans le quartier Saint-Sauveur. Selon le récit fait par le procureur de la Couronne, M^r Steve Magnan, le quatuor entre par effraction et l'un des quatre administre une raclée à Frégeau, 37 ans, qui dormait paisiblement. Une grosse bouteille de bière de 1,18 litre est l'arme avec laquelle Eric Tanguay aurait frappé sa victime à plusieurs reprises.

Pendant ce temps, Barrera, 28 ans, le bas du visage caché par un mouchoir, se tenait dans l'embrasure de la porte de la chambre à coucher et assistait aux gestes de son compère. Grièvement blessé, Frégeau est mort quatre mois plus tard.

Les motifs de l'agression n'ont jamais été démontrés clairement. La drogue est à la base de l'affaire. Le quatuor aurait mené une expédition de vengeance contre Frégeau. Le groupe aurait eu des bonnes raisons de croire que Frégeau avait l'intention de droguer Nathalie Beaupré pour abuser d'elle sexuellement. Le frère de la dame faisait partie du commando.

Il a fallu patienter plus de deux mois avant

d'épingler Barrera. Les policiers, alors qu'ils enquêtaient dans un autre dossier, lui ont mis la main au collet lorsqu'il sortait du bar L'Extase, à Saint-Romuald. Il était alors en possession de dix quarts de gramme de cocaïne et de 2,5 grammes de cannabis.

L'agression du mois d'août a valu à Barrera des accusations d'introduction par effraction, de déguisement et de complot pour commettre des voies de fait. S'ajoutent des accusations relatives à la drogue. Barrera a plaidé coupable à toutes les accusations.

Les dossiers de deux des cinq personnes impliquées dans l'attaque contre Frégeau restent à régler. Eric Tanguay, un colosse de six pieds et sept pouces, accusé de meurtre, subira son enquête préliminaire au début de décembre. Nathalie Beaupré, accusée de complicité après le fait, connaîtra la date de son procès à l'ouverture des prochaines assises. Steve Michaud a déjà reçu une sentence de trois ans de prison. Le cinquième individu s'est enlevé la vie avant la tenue

de son procès.

La peine de 29 mois imposée par le juge Jean-François Dionne s'ajoute aux dix mois de demi de détention préventive purgée par Barrera depuis son arrestation. L'avocat de la

défense, M^r Richard Gosselin n'a pas réussi à convaincre le juge que son client n'avait joué qu'un rôle passif dans cette histoire. «Vous portiez un déguisement parce que vous saviez que quelqu'un allait faire une job de bras», a dit le juge à l'endroit de l'accusé. Une agression dans un bar c'est grave. Mais c'est encore plus grave dans une maison privée, a lancé le magistrat avant de prononcer sa sentence.

Les motifs de l'agression n'ont jamais été démontrés clairement

STEVE LABEL Le procès progresse normalement

Au procès de Steve Label, le jeune père de Lac-Saint-Charles accusé de l'homicide involontaire de son bébé de 4 mois, les parties ont complété, hier, le voir-dire. Cette procédure vise à déterminer si la déclaration de Sophie Alain, la mère et conjointe, peut être admise en preuve. La poursuite ayant déclaré sa preuve close à ce chapitre, la défense a déposé les notes sténographiques de quatre témoignages entendus à un autre moment. Il s'agit des témoignages de la voisine des Label, du fils et du mari de cette dernière ainsi que de la mère de Sophie Alain. Les parties soumettront par écrit leurs plaidoiries sur le voir-dire au juge Michel Babin d'ici le 15 octobre et, le 1^{er} novembre, le procès doit se poursuivre. R.H.

SAINTE-AGATHE Jobin devant la cour ce matin

Sébastien Jobin, ce jeune homme de Sainte-Agathe accusé de tentative de meurtre, d'utilisation d'une arme dans un dessein dangereux et d'avoir fait feu sur des policiers, subira son enquête préliminaire ce matin au palais de justice de Thetford Mines. Ces accusations font référence aux événements du 27 juillet alors que la mère de l'accusé avait contacté les policiers pendant que son fils était en état de crise. Des coups de feu avaient été tirés en direction des policiers à leur arrivée sur les lieux et ceux-ci avaient répliqué en tirant vers Jobin. Le jeune homme avait été hospitalisé après avoir reçu une balle à la mâchoire et il défilera devant le juge après avoir obtenu son congé du centre hospitalier. I.B.

15^e FESTIVAL des couleurs
MONT-SAINTE-ANNE

Randonnées panoramiques et émotions hautes en couleur

DU 11 SEPTEMBRE AU 11 OCTOBRE 1999



Forfait Festival des couleurs
Réservez tôt!
2 nuits d'hébergement en condo incluant le brunch du dimanche et une randonnée panoramique en télécabine

A partir de 105\$ par pers. en double

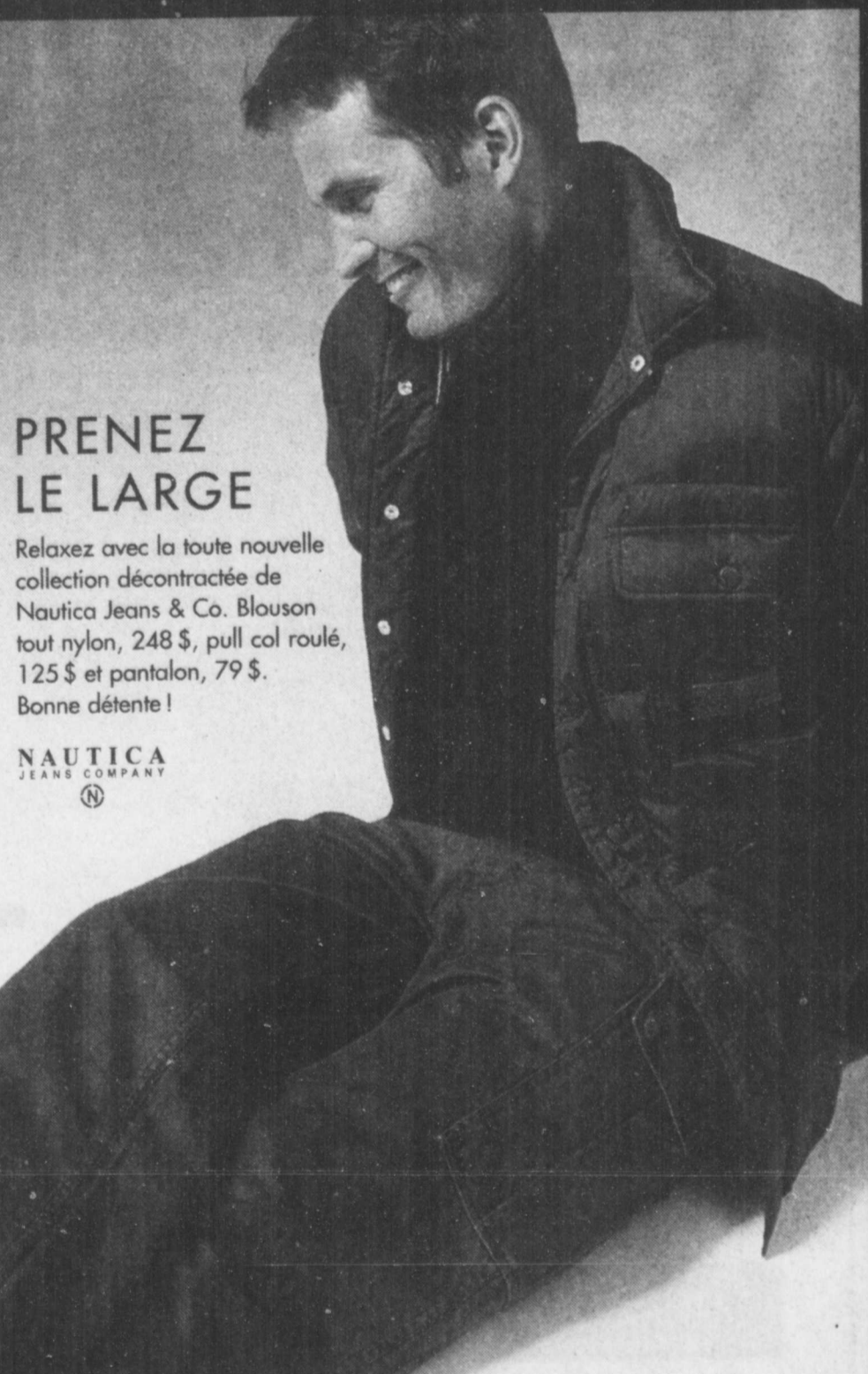
Animation

- Concerts au sommet 25 et 26 septembre avec JAY SEWALL ET LE CAJUN BLUES BAND
- Brunchs à la montagne tous les dimanches
- Carrousel de poneys
- Maquillage pour enfants
- Petite ferme

Les caisses populaires de la Côte-de-Beaupré et de l'Île-d'Orléans

INFORMATION ET RÉSERVATION
1 888 827-3434

m&m



PRENEZ LE LARGE

Relaxez avec la toute nouvelle collection décontractée de Nautica Jeans & Co. Blouson tout nylon, 248 \$, pull col roulé, 125 \$ et pantalon, 79 \$. Bonne détente!

NAUTICA
JEANS COMPANY

AUTOMNE 1999

MAIL CHAMPLAIN (450) 672-4537
CARREFOUR LAVAL (450) 682-4537
PLACE STE-FOY (418) 652-4537
www.lesailles.com

AILES
LES AILES DE LA MODE

Je me fais plaisir

Trois mois pour une revendeuse

Une des femmes arrêtées par l'escouade antimotards RAM, lors d'une vaste opération en février dernier, Julie Turcotte, 22 ans, de Québec, a été condamnée à trois mois de prison et à une probation de trois ans. La vingtaine de revendeurs de stupéfiants appréhendés lors de l'opération DANO faisaient partie d'un réseau dirigé par une relation des Hell's Angels. R.H.

SEPT-ÎLES

Accusé d'avoir abattu sa conjointe

Mario Bordage, de Sept-Îles, a été accusé hier, au palais de justice de l'endroit de meurtre sans préméditation sur sa conjointe Josette Thériault. Cette dernière avait été retrouvée inerte le 7 août dernier à son domicile du 354, Iberville. Selon la police, une violente dispute serait à l'origine de la mort de cette femme de 35 ans. L'autopsie pratiquée sur le corps de M^{me} Thériault a révélé qu'elle avait succombé à de nombreuses blessures. Le couple était très bien connu du milieu policier pour des problèmes

de violences conjugales et d'alcool. Mario Bordage reviendra devant la cour le 20 septembre. S.T.

Le surveillant remis en liberté

Le chef surveillant à la polyvalente de Beauré a pu recouvrer la liberté, hier après-midi, après avoir plaidé non coupable à deux accusations d'agressions sexuelles contre des filles d'âge mineur. Jimmy St-Hilaire, selon les accusations déposées hier contre lui, aurait agressé une jeune fille le 16 août à Sainte-Anne-de-Beauré, et une autre, au cours de l'année 1996 dans un chalet de Saint-Tite-des-Caps. Les agressions seraient des attouchements. Au moment des présumées crimes, les victimes étaient âgées de 16 et 17 ans. L'homme a pu recouvrer la liberté moyennant un engagement personnel de 2000 \$. Comme condition de sa remise en liberté, il lui est interdit de se rendre à la polyvalente de Beauré ou dans toute autre école. Il lui est également interdit de se trouver en présence de personnes de moins de 18 ans, sauf s'il s'agit de gens de sa famille. Il doit aussi déposer les armes et munitions qu'il possède. St-Hilaire reviendra devant le tribunal le 22 septembre pour la divulgation de la preuve. G.B.



COLLABORATION SPÉCIALE, GILLES GAGNE

Chandler au bord du désespoir

« Il ne faut pas attendre qu'un drame arrive, que quelqu'un décharge sa carabine sur sa famille. On a des téléphones de désespoir comme ça pré-sentement. » Johanne Bécu, coordonnatrice de la maison L'Éclaircie, qui vient en aide aux personnes en détresse psychologique, décrit de cette façon le climat social régnant dans la région de Chandler, notamment aux prises avec la fermeture, pour une période indéterminée, de la papeterie Gaspésia, qui prive de travail 550 personnes. C'est ce climat qui a incité une centaine de dirigeants et sympathisants des groupes communautaires de la MRC du rocher Percé à bloquer partiellement la route 132 pendant trois heures hier matin pour sensibiliser les gouvernements à l'urgence d'intervenir pour favoriser l'économie.

Précision

La légende de la photo accompagnant le texte sur l'entreprise de Saint-Nico-

las Allments La Bourgeoise inc. était erroné. Il aurait fallu lire : De gauche à droite, M. Jacques Dionne, président, et M^{me} Gisèle Roy, vice-présidente.

Vista 350

- Fonction mains libres
- Accès gratuit aux services interactifs PratiGo
- Répertoire de 50 noms/numéros
- Compatible avec les services Étoiles de Bell
- Pour aussi peu que 8,60 \$ par mois (24 mois)



179⁹⁵ \$

Vista 450

- Clavier infrarouge
- Facilite l'utilisation du service Accès au courrier électronique
- Accès gratuit aux services interactifs PratiGo. Seulement 5 \$ par mois
- Répertoire de 100 noms/numéros
- Compatible avec les services Étoiles de Bell
- Pour aussi peu que 14,50 \$ par mois (36 mois)

Renseignez-vous au sujet de l'offre d'échange de votre Vista 350



439⁹⁵ \$

Casque d'écoute Aastra HT100

- Casque d'écoute unique en son genre
- Microphone ajustable et pince à ceinture



59⁹⁵ \$

Cybiolink 8000

- Mémoire des noms et numéros des 99 derniers appelants et recomposition directe de 8 numéros
- Compatible avec les services interactifs PratiGo ainsi qu'avec les services Étoiles de Bell tels Affichage de l'appel en attente et TéléRéponse Plus
- Grand écran rétroéclairé
- Mains libres avec fonction discrétion



169⁹⁵ \$

Ne cherchez plus, passez chez nous!

Au magasin Espace BellSM, nous avons tout ce qu'il vous faut pour être bien branché.

159⁹⁵ \$



Panasonic KX-TC 116C

- Téléphone sans fil de 25 canaux compatible avec les services Afficheur, Affichage de l'appel en attente et TéléRéponse
- Deux claviers et fonction mains-libres

Vtech VT9111

- Comprend un casque d'écoute gratuit (valeur : 19,95 \$)
- Sans fil 900MHz. Choix de couleurs; bleu millénaire ou rouge pomme glacée



99⁹⁵ \$

199⁹⁵ \$

avec trousse d'accessoires GRATUITE

Nokia 6185

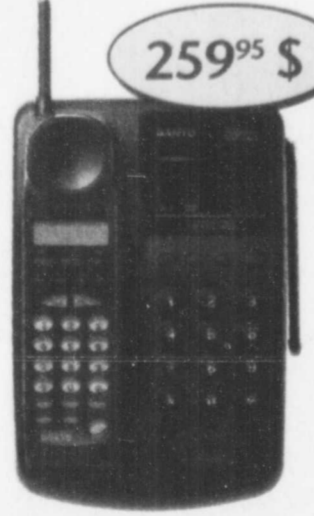
- Seulement 149 g
- Le premier téléphone numérique trimode, bibande AMCR au monde
- 200 adresses de mémoire, calendrier, alarme, accès à la messagerie vocale en appuyant sur une seule touche et messages textuels
- Comprend un écouteur mains libres, un adaptateur allume-cigarette, une pince de ceinture à l'achat de l'appareil
- Offert avec les forfaits Mobilité



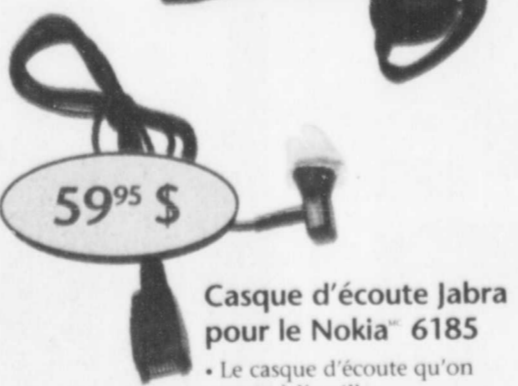
259⁹⁵ \$

Sanyo CLT 9839

- Téléphone sans fil de 900MHz
- Compatible avec les services Afficheur, Affichage de l'appel en attente et TéléRéponse
- Deux claviers et fonction mains libres
- Pour aussi peu que 23,42 \$ par mois (12 mois)



59⁹⁵ \$



Casque d'écoute Jabra pour le Nokia 6185

- Le casque d'écoute qu'on porte à l'oreille
- Le mains libres à votre portée

34⁹⁵ \$



Étui en cuir Roots

- Exclusif aux magasins Espace Bell
- Fabriqué en cuir de grande qualité et spécialement conçu pour le Nokia 6185



Les produits et services annoncés sont offerts à tous les points de vente Espace Bell, Bell MobilitéSM et Téléboutique Bell participants, ou vous pouvez les commander sur le site www.bell.ca/espacebell. Les quantités sont limitées.



Les prix réguliers reflètent les bas prix courants, à l'exclusion des taxes et des frais de service applicables, tel qu'il est indiqué. Les prix et les tarifs peuvent être modifiés et les périodes peuvent être prolongées sans préavis. Les dépositaires peuvent offrir des prix inférieurs. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Les produits peuvent différer de l'illustration. Certaines conditions peuvent s'appliquer. Offert là où la technologie le permet. Pour utiliser l'Annuaire électronique, il faut avoir un téléphone Vista 350. Les numéros de téléphone proviennent du service Canada 411. Les marchands des services interactifs peuvent exiger des frais supplémentaires pour leurs services. Vista est une marque de commerce de Northern Telecom. Canada 411 et les services Étoiles sont des marques de commerce du Centre de ressources Stentor Inc. Vtech est une marque de commerce de Vtech Holding Limited. Sanyo est une marque de commerce de Sanyo Electric Company Limited. Roots est une marque de commerce de Roots Canada Limited. Nokia est une marque de commerce de Nokia Corporation. Sympatico Edition Haute Vitesse est une marque de commerce de MédiaLinx Interactif. Panasonic est une marque de commerce de Matsushita Electric Industrial Co. Limited. Bell, Accès Au Courrier Électronique, PratiGo, Magasins Téléboutique, Bell Mobilité et Espace Bell sont des marques de commerce de Bell Canada. Cybiolink est une marque de commerce de Cybiotronics (Far East) Limited.

Mort au travail



COLLABORATION SPÉCIALE, VINCENT FRADET

Un employé de la compagnie Plamondon Camquip, à Charlesbourg, est mort hier, alors qu'il s'affairait à empiler des pièces de métal dans un entrepôt. Pierre Gagnon, 34 ans, de Québec, était seul au moment de l'accident. Il a été découvert par son patron qui, inquiet de n'obtenir aucune réponse de son employé sur la radio portative, est allé voir ce qui se passait. La victime, un opérateur de chariot élévateur, gisait par terre, une blessure importante à la tête. Il était près du chariot, qui n'était pas en marche. Des manœuvres de réanimation ont été tentées, mais son décès a été constaté un peu plus tard à l'hôpital de l'Enfant-Jésus. Selon le capitaine Jacques Ouellet, de la police de Charlesbourg, l'homme semble être monté sur les fourchettes de son chariot, et en être tombé. Il se serait frappé la tête sur des pièces de métal dans sa chute. De lourdes pièces de métal se trouvaient justement près de l'homme, mais il ne semble pas qu'elles soient tombées sur lui. Il s'agissait plutôt des pièces qu'il devait empiler. La Commission de la santé et de la sécurité du travail a ouvert une enquête. L'entreprise de la rue de la Durance, dans le quartier Notre-Dame-des-Laurentides, fabrique des remorques et des équipements de déneigement. C.S.

MOTONEIGE

Le Québec, neige promise

PIERRE ASSELIN
Le Soleil

QUÉBEC — Le Sommet mondial de la motoneige, qui a commencé hier au Centre des congrès de Québec, permettra de savoir si c'est vraiment au Québec qu'on trouve les meilleures infrastructures et les meilleures lois pour encadrer la pratique de ce sport.

Car, selon le vice-président et chef de la direction de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ), Yves Watier, le Québec serait en avance sur les autres États à plusieurs égards.

D'abord à cause de son réseau de sentiers.

Il y a chez nous plus de sentiers de motoneige — 33 500 kilomètres en tout — que de routes pavées (29 000 km), se plait-il à souligner. C'est aussi le seul endroit où il est possible de couvrir la totalité du réseau sans utiliser un autre véhicule que la motoneige.

En effet, le réseau québécois ne comprend que les sentiers reliés entre eux, d'une largeur de huit pieds, balisés et entretenus par une surfaceuse deux ou trois fois par semaine. Après un moratoire de quelques années sur l'agrandissement du réseau, les clubs de motoneige s'apprentent maintenant à reprendre le développement de nouvelles pistes, indiquait M. Watier.

C'est aujourd'hui que les participants pourront comparer l'expérience québécoise avec celle des autres pays où la température permet l'usage de la motoneige.

En plus des organisations québécoise et canadienne, le Sommet reçoit aujourd'hui les représentants du Conseil américain des associations de motoneige et la Fédération des motoneigistes de Scandinavie.

Selon Yves Watier, avec la nouvelle Loi sur les véhicules hors route, qui vient tout juste d'entrer en vigueur, le Québec est le seul État où la pratique

de la motoneige est régie par une législation.

Cette loi n'est toutefois pas très sévère. Seuls les jeunes de 14 et 15 ans sont tenus de suivre un cours théorique de quelques heures avant d'être autorisés à conduire une motoneige. Pour les autres, le permis de conduire pour automobile ou mobyette est suffisant.

La loi interdit également de modifier les motoneiges pour en augmenter la puissance. Il faut toutefois savoir que plusieurs bolides atteignent des vitesses de plus de 160 km/h sans aucune modification.

Yves Watier espère que le Sommet permettra aux organisations de discuter entre elles de questions relatives à la sécurité et l'environnement.

Le nombre de décès reliés à la motoneige a augmenté en 1998-1999, reconnaît-il. Mais il signale que pendant les dix années précédentes, malgré une croissance régulière du nombre d'adeptes, le nombre de morts n'avait pas augmenté. En 1988, alors que 88 000 personnes étaient membres des différents clubs de la province, 25 personnes avaient perdu la vie en utilisant ce moyen de transport. Le nombre de décès est resté le même jusqu'en 1998 alors que le nombre de motoneigistes atteignait 115 000.

La fédération a profité du Sommet pour tenir son 25^e congrès annuel, à compter de demain. C'est demain aussi que commence le Salon de la motoneige, qui en est à sa 9^e présentation.

L'événement réunit 150 exposants, indiquait Raymond Lefebvre, responsable du Salon pour la FCMQ. Les quatre manufacturiers seront présents avec les nouveaux modèles, ainsi que les fabricants de vêtements et d'accessoires, mais le Salon réunit surtout les organisations touristiques des régions du Québec qui offrent des forfaits aux visiteurs. L'événement devrait attirer plus de 20 000 personnes.

Dénoncez les abus!

Les écoliers de la région ont maintenant leur ligne anonyme pour contrer la violence

CLAUDETTE SAMSON
Le Soleil

■ QUÉBEC — La police de Québec a lancé hier un nouvel outil pour les écoliers désireux de stopper la violence. Une ligne téléphonique anonyme est désormais à leur disposition pour leur permettre de dénoncer les événements dont ils sont témoins ou victimes.

La ligne 691-AGIR (691-2447) est en fonction 24 heures par jour, sept jours par semaine. Elle est destinée aux élèves de toutes les écoles desservies par la sûreté municipale, c'est-à-dire celles de Québec, Vanier, Beauport, Saint-Augustin-de-Desmaures et Boischatel.

La ligne téléphonique donne accès à une boîte vocale. Les responsables du service assurent que tous les messages seront traités dans la journée même, en collaboration avec l'école concernée.

Les jeunes pourront dénoncer les actes de taxage, de menaces, d'intimidation, la présence d'armes ou tout autre problème susceptible de donner lieu à des gestes de violence.

Il n'est pas nécessaire que ces gestes aient été commis à l'école même, souligne le capitaine Gaétan Labbé. Celui-ci a encore en tête le réseau de drogue

démantelé au printemps et qui agissait autour des écoles, histoire de déjouer la surveillance scolaire.

Quant au côté anonyme de la ligne téléphonique, il est apprécié des élèves de l'école Roc-Amadour, où a eu lieu l'annonce du projet. Les policiers eux-mêmes l'ont constaté : il y aura toujours des jeunes qui n'oseront pas aller les voir, malgré leur présence accrue dans les écoles, souligne le capitaine Labbé.

PAS D'AUGMENTATION

Quant à la violence, elle n'a pas augmenté, dit-il, mais ce projet en est un parmi d'autres pour prévenir des événements dramatiques tels qu'il s'en est vécu dans diverses écoles canadiennes et américaines ces dernières années.

Les principaux problèmes relevés

LE SOLEIL, PASCAL RATHÉ
Karine Desbiens, de l'école Roc-Amadour, s'est volontiers associée au nouveau programme de prévention.

sur le territoire de la police de Québec sont les menaces et la violence verbale. Pendant l'année scolaire 1998-99, près d'une soixantaine de dossiers ont été traités, et plus de 30 jeunes de plus de 12 ans ont été accusés pour des actes de violence.

La négociation,
M. Bouchard,
c'est un droit!

on n'est pas des
PIONS!

SYNDICAT DE LA
FONCTION PUBLIQUE
DU QUÉBEC



Le monde s'efface devant ceux qui sont uniques

PLACE
SteFoy

LE QUÉBEC LE CANADA

Pas d'excuses, et aucune compensation financière L'Église catholique juge mensongers certains propos des orphelins de Duplessis

CAP-DE-LA-MADELEINE (PC) — L'Église du Québec ne s'excusera pas auprès des orphelins de Duplessis et ne leur versera aucune compensation financière.

L'Assemblée des évêques a réitéré cette position hier, lors d'une réunion au Cap-de-la-Madeleine, après avoir consulté les différentes instances religieuses québécoises, ainsi que les communautés religieuses touchées.

Ceux que l'on appelle «orphelins de Duplessis» sont des enfants qui avaient été placés en institution, sous la garde de communautés religieuses, dans les années 1950, parce qu'ils avaient été abandonnés par leur famille ou étaient nés hors mariage. Certains avaient reçu un faux diagnostic de maladie mentale. Aujourd'hui, certains de ces Orphelins de Duplessis affirment avoir été victimes de mauvais traitements, voire d'agression sexuelle ou physique. De-

puis des années, ils demandent réparation.

Au nom de l'Église catholique du Québec, le président de l'Assemblée des évêques, M^{re} Pierre Morissette, a expliqué qu'il «n'entendait pas présenter d'excuses» parce que cela «constituerait un désaveu du travail historique accompli dans des conditions difficiles par les communautés religieuses».

Selon la version de l'Église, les communautés religieuses ont été généreuses et dévouées en accueillant ces enfants dont personne ne voulait. Elles leur ont toutes ouvert leurs portes, peu importe leur provenance, peu importe le nombre qui arrivait. Parfois, une seule sœur devait s'occuper de 100 personnes. «Que serait-il advenu de ces enfants si l'Église n'avait pas mis sur pied ces institutions?», a demandé M^{re} Morissette.

L'archevêque de Montréal, M. le cardinal Jean-Claude Turcotte, concède que ces enfants ont vécu une situation difficile

en tant qu'orphelins. Mais il qualifie de «mensonge éhonté» le fait de prétendre que les communautés religieuses auraient catalogué comme malades mentaux des enfants qui ne l'étaient pas, uniquement pour toucher davantage d'argent de la part du gouvernement fédéral. Ce ne sont pas les religieuses qui posaient les diagnostics, mais des médecins, a-t-il dit.

M^{re} Morissette et Turcotte assurent qu'«il n'y a pas eu de système d'abus» au sein de ces communautés religieuses, bien qu'ils ne nient pas qu'il y ait eu des cas isolés d'enfants victimes de mauvais traitements.

Pour M^{re} Turcotte, «la saga a peut-être assez duré». «Il est temps que ça cesse», a-t-il lancé.

AUTRE TEXTE

■ Une «gifle» pour les orphelins de Duplessis Page A 10



Pour M^{re} Turcotte, «la saga a peut-être assez duré».

Même longueur d'onde



Pour une fois, Jean Chrétien et Lucien Bouchard (que l'on voit ici avec le premier ministre du Nouveau-Brunswick, Bernard Lord) étaient sur la même longueur d'onde, hier, au Japon. Il n'était pas question pour les deux premiers ministres de discuter Constitution alors qu'ils se trouvaient, loin du pays, sur la même tribune. «Nous ne sommes pas ici pour avoir un débat sur l'avenir du Canada quand nous sommes avec

Équipe Canada. Nous avons une entente qui veut que ce n'est pas un sujet que nous débattons quand nous sommes à l'étranger», a d'abord dit M. Chrétien. M. Bouchard a enchaîné en expliquant qu'il partageait tout à fait cette vision des choses. «Lorsque nous voyageons à l'étranger, nous ne sommes pas en train de faire des campagnes et de poursuivre un débat qui, de toute façon, doit se régler chez nous», a-t-il souligné. (PC)

Les camionneurs dans la rue

Des camionneurs à bord d'une centaine de véhicules lourds ont manifesté bruyamment hier devant les bureaux du premier ministre, boulevard René-Lévesque, afin de faire savoir au gouvernement que la répression sur les routes n'améliorera pas leur situation dans l'industrie du transport. Des accidents survenus cet été impliquant des camions lourds, dont celui de Saint-Michel de Bellechasse qui a fait sept morts, ont amené le ministre des Transports, Guy Chevrette, à proposer une réglementation plus sévère du Code routier pour les chauffeurs. Il suggérerait, entre autres, de limiter à 90 km la vitesse maximale des poids lourds. Pour le nouveau Syndicat national du transport routier (SNTR), affilié à la CSN et qui regroupe 3000 membres, la

réglementation de la sécurité n'améliorera pas les conditions de travail des camionneurs. «C'est à l'intérieur des entreprises de transport qu'il faut agir», dit John David Duncun, le représentant syndical national. Ce sont les exigences des employeurs qui forcent les camionneurs à rouler trop vite et durant trop d'heures, sinon ils n'ont pas de travail. «Pour le SNTR, il n'y a pas de pénurie de camionneurs au Québec. «Il y en a 200 000 qui ne travaillent plus dans l'industrie du transport parce qu'ils sont écoeurés des conditions de travail», affirme John David Duncun. L'Association des propriétaires de camions remorqués indépendants du Québec (APCRIQ) a dénoncé la manifestation qu'elle juge inutile pour résoudre les problèmes. (PC)

NÉGOCIATIONS SECTEUR PUBLIC

L'ombre de la FIIQ

L'échec des infirmières hypothèque la mobilisation au Front commun

GILBERT LEDUC

Le Soleil

■ QUÉBEC—L'adhésion des 315.000 membres des centrales syndicales au plan d'action du Front commun CEQ-CSN-FTQ qui prévoit le déclenchement de grèves légales, cet automne, dans le secteur public est loin d'être acquise. «Il va falloir parler à nos membres pour exorciser l'échec de la Fédération des infirmières et des infirmiers du Québec», a avoué, hier, le président de la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN), Louis Roy.

«L'échec de la FIIQ a jeté une douche d'eau froide chez nos membres», a-t-il reconnu à l'occasion d'une conférence de presse qui se tenait en marge du conseil fédéral de négociation de la FSSS-CSN.

Les 900 délégués de la fédération, qui représente tout près de 100.000 syndiqués dans le réseau de la santé, sont réunis à Québec pour débattre du plan d'action du Front commun. Les instances des trois autres fédérations du secteur public de la CSN seront également en conciliabule, aujourd'hui et demain, pour se prononcer sur la stratégie du Front commun qui sera ensuite soumise aux membres à l'occasion d'assemblées générales qui se tiendront du 27 septembre au 8 octobre.

Convaincre les 315.000 syndiqués à faire la grève ne sera donc pas une sinécure pour les trois centrales syndicales. C'est pourquoi les leaders syndicaux entreprendront, à compter de la semaine prochaine, une opération de «dédramatisation» de l'épisode des infirmières auprès de leur membership.

Le premier message qui sera livré visera à sensibiliser les syndiqués que la grève est incontournable. «Nous ne

pourrons conclure cette négociation si nous ne sommes pas capables, collectivement, de poser un geste lourd de conséquences en front commun qui est celui de la grève générale», a indiqué M. Roy. «Il faut briser l'entêtement du gouvernement qui se contente de nous offrir des miettes au niveau salarial et l'immobilisme des associations patronales qui se complaisent dans un statu quo au niveau des conventions collectives».

Ensuite, l'argumentaire des chefs syndicaux cherchera à dissocier la démarche du Front commun CEQ-CSN-FTQ de celle des infirmières. «La FIIQ a fait des choix stratégiques que nous ne partageons pas, notamment celui de s'isoler du reste des autres travailleurs du secteur public. Elle a fait le choix de ne régler que les problèmes d'un seul corps d'emploi. Cette vision corporatiste des choses, qui donne l'impression de vouloir se sauver avec la caisse, n'est pas la nôtre. Nous optons plutôt pour utiliser la force de tout le monde pour régler les problèmes de tout le monde», a ajouté Louis Roy en soulignant que l'échec de la FIIQ était «prévisible» et qu'il fallait «tirer des ensei-



Le président de la FSSS-CSN, Louis Roy.

gnements des erreurs des autres». Évidemment, on s'attardera à expliquer aux syndiqués que la démarche du Front commun prévoit un recours à la grève légale contrairement à la FIIQ qui avait opté, elle, pour un débrayage illégal. «La grève illégale a donné un argument au gouvernement pour se défilier et refuser de négocier».

Au sujet des pourparlers à la table des négociations, Louis Roy a indiqué que le récent appel lancé par le gouvernement aux associations patronales n'avait pas permis de débloquer les négociations. «À notre table, c'est au point mort», signale-t-il. «Les patrons s'entêtent à vouloir débattre des problèmes qui les intéressent. Ils nous proposent ni plus ni moins que l'entente qui a été soumise à la FIIQ, une entente qui a été rejetée par les infirmières et qui va être rejetée par nos négociateurs et qui ne se rendra jamais à nos membres. Écoutez, les négociations visent à renouveler les conventions collectives et non pas à permettre aux employeurs de les hacher menu.»

Si vous utilisez du beurre,

10 bonnes raisons de choisir le beurre!

1. Le gras en perspective

Si les Canadiens consomment trop de matières grasses, ce n'est pas à cause du beurre. Selon le dernier Programme d'évaluation des éléments nutritifs d'Agriculture Canada, le beurre ne représente que 5 % du gras total dans l'alimentation canadienne moyenne. Si vous souhaitez réduire votre consommation de gras, il est peu probable qu'éliminer le beurre ait un effet important.

2. Vous pouvez nous citer

Une étude récente de la Harvard Medical School, se basant sur les données de la célèbre Framingham Heart Study (la plus longue étude continue sur les facteurs cardiovasculaires en Amérique du Nord), a démontré que : «La consommation de beurre ne prédisait pas l'incidence des maladies coronariennes.» D'après la Nurses' Health Study, autre étude notoire de cette même Université : «La consommation de beurre... n'était pas significativement associée au risque de maladies coronariennes.»

3. Au sujet du gras saturé

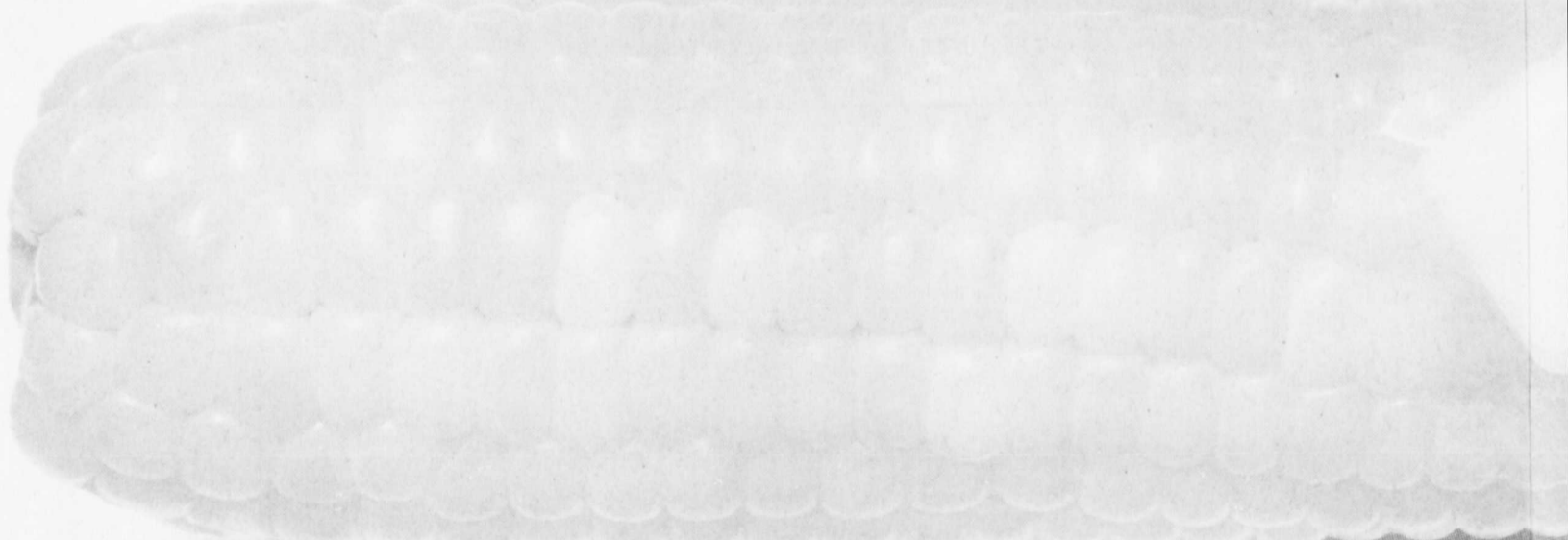
De récentes recherches démontrent que les gras saturés ne sont pas nécessairement tous aussi mauvais que certains le croient et que les gras insaturés ne sont pas tous bénéfiques. Ainsi, certains acides gras saturés n'augmentent pas le taux de cholestérol sanguin. Et ceux qui le font élèvent également le taux de bon cholestérol sanguin (HDL).

4. Le beurre à l'actualité

Le beurre contient une petite quantité de gras trans d'origine naturelle. Mais, comme pour les gras saturés, les gras trans ne sont pas tous dommageables. Les principaux gras trans contenus dans le beurre n'ont pas été associés à un risque accru de maladies. Les recherches indiquent même que certains pourraient s'avérer bénéfiques.

5. L'ami des légumes

Aucun aliment à lui seul, y compris le beurre, ne peut préserver ou ruiner votre alimentation. Le secret réside dans l'équilibre et la modération. Un soupçon de beurre pourrait même vous aider à manger plus sainement. Les légumes vous font grimacer et vous n'en mangez pas suffisamment? Mettez-y un peu de beurre et peut-être en mangerez-vous plus.



PLAN D'ACTION DU FRONT COMMUN

Une coalition dissidente de la CEQ milite contre la grève

La démarche d'équité salariale de la centrale toujours en cause

GILBERT LEDUC
Le Soleil

QUÉBEC — Le Rassemblement Équité pour Tous, une voix dissidente au sein de la Centrale de l'enseignement du Québec qui s'oppose farouchement à la revendication de la CEQ sur la question de l'équité salariale, lance un appel aux enseignants de commissions scolaires pour qu'ils se présentent aux assemblées générales et vo-

lent massivement contre le plan d'action du Front commun CEQ-CSN-FTQ qui propose la tenue de débrayages légaux à compter de la fin du mois d'octobre.

Deux des porte-parole du Rassemblement Équité pour Tous, Francine Boulet et Normand Morin, ont indiqué au SOLEIL qu'ils entendent fréquemment, dans leur milieu de travail respectif, les récriminations de plusieurs camarades de travail qui ne veulent

rien savoir du tout d'un déclenchement de grèves légales compte tenu de l'inefficacité d'un tel moyen de pression.

« Il n'est pas rare que je rencontre des enseignants qui sont pourtant favorables à la démarche d'équité salariale de la centrale et qui participent activement au boycott des activités scolaires et des sorties éducatives et qu'ils me disent que, jamais, ils ne voteront en faveur d'une grève », a indiqué M^{me} Boulet, qui enseigne à Montréal.

Normand Morin, enseignant à l'école Notre-Dame de Roc-Amadour de Québec, a constaté, lui aussi, le même

phénomène. « Faire la grève, ça signifie que le gouvernement va faire des économies sur notre dos, car il n'aura pas à nous payer. Il rira dans sa barbe. Il va maintenant falloir que tous les enseignants qui s'opposent à la grève se pointent le bout du nez aux assemblées générales et fassent connaître leur opinion à leurs représentants syndicaux ».

À court de ressources, le Mouvement Équité pour Tous, qui prétend regrouper 3000 membres dissidents de la CEQ, avoue qu'il n'a pas les moyens pour organiser des cabales dans chacune des écoles au Québec pour inciter les enseignants à se faire

entendre à l'occasion des assemblées générales qui doivent débiter à la fin du mois. Le regroupement a toutefois diffusé un communiqué de presse, hier, pour annoncer qu'il s'opposait au mouvement de grève.

Pour le Mouvement Équité pour Tous, la démarche d'équité salariale de la CEQ, qui vise l'établissement d'une échelle salariale unique pour tous les enseignants, va pénaliser les enseignants les plus scolarisés. Il s'agit, selon le mouvement, d'une attitude discriminatoire à l'égard de ceux et celles qui ont poursuivi leurs études plus longtemps que les autres et qui ont fait des sacrifices pour accumuler des années de scolarités supplémentaires.

« Équité pour Tous » rassemble 3000 enseignants

Télé-Mag

CE SOIR 17 h
A LA TÉLÉVISION, SUR LE CANAL 24

MARCEL PELCHAT



Marcel Pelchat vous présente, à l'émission « Portrait de... »
Les transformations beauté hiver et la mode BANCO 2000
« Portrait de... », animé par Rachel Allicie

AUTRES DIFFUSIONS
Le vendredi 17 sept. à 08h30 (matin), le samedi 18 sept. à 01h00 (matin),
le dimanche 19 sept. à 19h00, le lundi 20 sept. à 12h00, le mardi 21 sept. à 01h30 (matin).

En toute confiance



Uniquement Pour vous
MAUDE
IMPORTATIONS EUROPÉENNES

PLACE DE LA CITÉ 656-8198




Les résultats de la loterie

Les nouveaux services interactifs

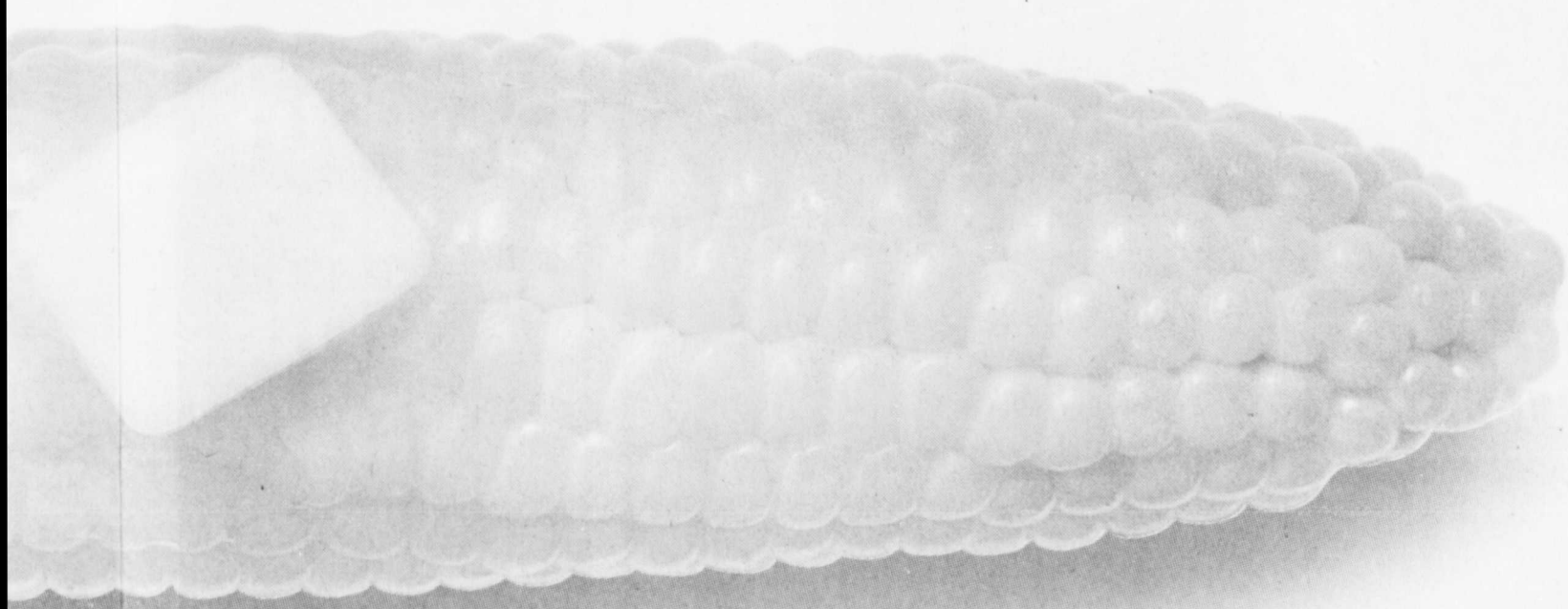
PratiGo™

C'est gratuit*. Pour en savoir plus, passez à un magasin Espace Bell ou appelez-nous au 310-BELL. www.bell.ca/pratigo



*Des frais de transactions peuvent être exigés par certains fournisseurs de contenus interactifs.

...re, tant mieux pour vous...



Nos produits laitiers
Nutritifs, naturellement

6. Le beurre : un choix tout naturel
Le beurre est fait d'ingrédients naturels, et à partir d'une méthode traditionnelle simple. Il suffit de séparer la crème du lait, de la baratter jusqu'à épaississement, d'ajouter une pincée de sel si désiré, et voilà ! Le beurre fait partie des habitudes alimentaires de plusieurs pays depuis au moins 5 000 ans.

7. Une question personnelle
Pour la plupart des gens, le beurre peut faire partie d'une saine alimentation. L'effet du gras sur votre risque de maladies cardiaques dépend en bonne partie de votre bagage génétique. Comme toujours, tout est dans la mesure.

8. L'alimentation et la santé
Consommé avec modération, le beurre ne représente qu'une petite partie du gras total et, par conséquent, qu'un faible pourcentage de gras saturés susceptibles d'accroître le niveau de cholestérol sanguin. Alors, la plupart des gens n'ont pas de raison de s'en priver.

9. Le plaisir de déguster
Un peu de beurre ajoute beaucoup de saveur à n'importe quel mets. Quel autre aliment donne autant de goût et de satisfaction par cuillère à thé ? Les chefs et les fins connaisseurs sont unanimes : le beurre n'a pas son pareil pour des pâtisseries réussies et des sauces succulentes.

10. À propos du cholestérol

Certains produits à tartiner se vantent de ne pas contenir de cholestérol. Mais saviez-vous qu'un carré de beurre n'en contient que 11 mg ? De plus, la plupart des spécialistes reconnaissent maintenant que le cholestérol alimentaire affecte beaucoup moins la santé qu'on aurait pu le croire. D'ailleurs, Santé Canada n'a établi aucune limite quotidienne souhaitable.

Information nutritionnelle sur le beurre
Par 5 mL / 1 c. à thé / 1 carré de beurre

Énergie	36 calories ou 150 kJ
Protéines	0 g
Matières grasses	4,1 g
Polyinsaturés	0,2 g
Monoinsaturés	1,2 g
Saturés	2,5 g
Cholestérol	11 mg
Glucides	0 g

1. Agriculture Canada, Programme d'évaluation des éléments nutritifs d'Agriculture Canada, Agrégation spéciale, 1998. 2. Matthew W. Gillman et coll., *Epidemiology*, 1997. 3. Walter C. Willett et coll., *The Lancet*, 1993.

ORPHELINS DE DUPLESSIS

« Une gifle au visage »

LIA LÉVESQUE
Presse canadienne

CAP-DE-LA-MADELEINE — Le porte-parole du Comité des orphelins de Duplessis, Bruno Roy, a crié à l'hypocrisie et au mépris hier, en apprenant le refus de l'Église québécoise de leur présenter des excuses.

C'est « comme une gifle au visage », s'est-il exclamé, lorsqu'il a appris la réaction officielle de l'Église, après consultation de ses instances et communautés.

« L'Église vient de perdre à mon point de vue toute crédibilité en matière de charité et de compassion », a poursuivi M. Roy, visiblement outré.

M. Roy, qui agit à titre de porte-parole des orphelins de Duplessis qui affirment avoir été maltraités dans des institutions, juge que ce refus de s'excuser et de verser des compensations financières pour les sévices subis constitue « du mépris à notre endroit ».

Il rejette même l'ouverture de l'Église à les aider d'autres façons, en soutenant les organismes qui aident les orphelins, les démunis qui veulent réintégrer la société et trouver du travail. « Des mots, des mots, des mots. Ça ne veut rien dire. Ils ne s'engagent pas », s'est-il écrié. Il rappelle que dans d'autres provinces, des autorités religieuses se sont déjà excusées publiquement, dans des dossiers qu'il juge similaires.

M. Roy soutient même que la version donnée par l'Assemblée des évêques est parsemée de faussetés. Il cite le cas des médecins qui inscrivaient un faux diagnostic de maladie mentale au

dossier, afin que la communauté religieuse qui héberge l'enfant reçoive une subvention plus généreuse. Selon M. Roy, « ces médecins étaient à l'emploi des communautés religieuses ».

M. Roy s'en prend aussi au cardinal Jean-Claude Turcotte, qui a affirmé que s'il y avait des cas isolés de mauvais traitements, avec preuves, ceux-ci devraient suivre le processus judiciaire. « Il sait très bien qu'on a des difficultés financières », a objecté M. Roy, précisant que le processus judiciaire est laborieux, en plus d'être coûteux.

Il se défend de ne recourir qu'à la voie judiciaire et de refuser le dialogue pour régler le litige. « Quand on cherche une voie politique où le gouvernement et l'Église devraient être ensemble pour régler un problème de justice, ils s'y refusent. »

M. Roy laisse entendre qu'il espérait plus de compassion de la part de l'Église, après qu'elle eut consulté ses membres. « Il y avait toujours l'espoir — c'est de la naïveté — que peut-être, il y aurait quelque chose. »

Le porte-parole des orphelins de Duplessis espère quand même rencontrer un représentant du gouvernement Bouchard, bien que le gouvernement se soit dit prêt à discuter sur la base de son offre et que le Comité des orphelins ait rejeté cette offre. L'offre du gouvernement Bouchard était de constituer un fonds d'aide destiné aux orphelins de Duplessis, en plus d'apporter du soutien psychosocial à ceux qui en ont besoin.

Le comité a déjà suggéré à ceux qui les appuient de boycotter la quête du dimanche, en guise de pression sur l'Église.

ENQUÊTE SUR LES FUITES AU REVENU
Le député Lebel raconte ses
« misères » au sein du Bloc

CHEVRETTE CONTREDIT

QUÉBEC (PC) — Le député bloquiste de Chambly à la Chambre des communes, Ghislain Lebel, aurait fait l'objet de pressions politiques pour régler ses problèmes avec le fisc.

Témoignant hier devant la commission d'enquête sur les fuites au ministère québécois du Revenu, le député Lebel a raconté avoir été convoqué en novembre 1997 par Pierre Paul Roy, un bras droit du chef du Bloc québécois Gilles Duceppe. M. Roy aurait exigé que le député Lebel signe un document autorisant la divulgation de sa situation fiscale. « Étaler ma fiscalité en public ne m'intéressait pas et j'ai refusé. J'ai même offert ma démission comme député », a raconté M. Lebel.

Le chef du parti, Gilles Duceppe, a finalement donné raison à son député. « Je ne signerais pas cela moi non plus. Je ne perdrai pas un député pour une niaiserie pareille », a dit M. Duceppe, selon ce qu'a raconté le député Lebel.

M. Lebel a signalé qu'il éprouvait beaucoup de difficultés avec la direction du Bloc québécois et le personnel qui entoure M. Duceppe. « Au sein du Bloc québécois, on n'a jamais voulu me voir là. J'y ai subi beaucoup de misères, et je ne sais pas pourquoi. Les relations sont toujours tendues et serrées avec des personnes qui dirigent le Bloc québécois », a-t-il dit à sa sortie du tribunal.

« Pour la cause à laquelle je crois, j'ai voulu ne jamais faire d'esclandre, et je suis demeuré le dos dans les rideaux », a dit le député de Chambly, pour expliquer qu'il n'ait pas réagi aux attaques dont il a fait l'objet.

Par ailleurs, une secrétaire du député Lebel, Monique Filion, a carrément contredit les propos tenus quelques minutes auparavant par Charles Chevrette, ancien chef de cabinet adjoint de Lucien Bouchard.

Dans son témoignage, M. Chevrette a raconté n'avoir jamais parlé avec personne de la situation fiscale du député Lebel, dont il disait d'ailleurs ne rien connaître.

Tout au plus s'était-il contenté de relayer à Ottawa l'information selon laquelle le ministère québécois du Revenu semblait vouloir entrer en contact avec le député fédéral de Chambly.

Mais la secrétaire de M. Lebel, Monique Filion, a raconté que M. Chevrette avait personnellement téléphoné au bureau de M. Lebel en juin 1996 pour demander que le député bloquiste règle ses problèmes avec le fisc québécois.

Lors de cet appel téléphonique, M. Chevrette aurait fait valoir qu'un député est un homme public et doit veiller à sa réputation, a noté M^{me} Filion.

Estimant que cette intervention constituait du « chantage », elle a refusé de transmettre l'information à son patron député.

Quant au témoin André Néron, qui devait comparaître hier devant la commission, il ne s'est pas présenté, comme il l'avait annoncé la veille.

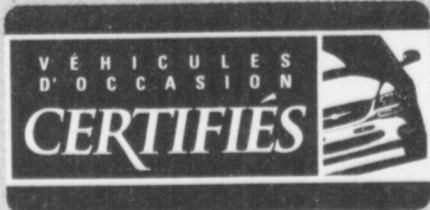
Le commissaire Jean Moisan a émis un mandat d'amener pour contraindre ce témoin à se présenter devant lui, possiblement aujourd'hui, alors que le défilé des témoins se poursuivra.

À LA PORTÉE DE VOS RÊVES.
L'ESPRIT EN PAIX.

Les Véhicules d'occasion certifiés des concessionnaires Chrysler Dodge Jeep® vous donnent l'embarras du choix. Choisissez ce qui vous plaît vraiment. Sans le moindre souci.

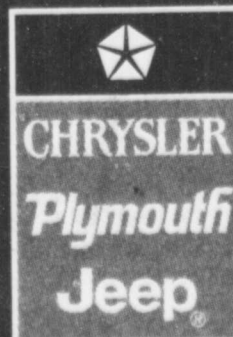
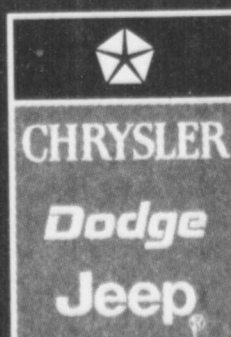
Chacun de nos Véhicules d'occasion certifiés est rigoureusement inspecté.

Vous êtes ainsi assuré d'acheter, ou de louer, un véhicule d'excellente qualité, en excellente condition. Offrez-vous, à prix très avantageux, le véhicule dont vous rêvez.



- Achat ou location
- Inspection rigoureuse
- Assistance routière 24 heures sur 24
- Garantie optionnelle jusqu'à 140 000 km
- Garantie de base (garantie minimum de 6 mois ou de 10 000 km sur le groupe motopropulseur pour tous les véhicules)
- Politique d'échange de 3 jours ou de 500 km

Tous les détails et conditions chez votre concessionnaire Chrysler.

LIQUIDATION
FIN DE BAILTOUT
DOIT
ÊTRE
VENDUBoutique
L'expression parfaite de l'élégance
JOSEÉE LAURENTProfitez
de rabais
jusqu'à80%
sur nos
fins de
collections
haut de
gammePlace
de la Cité
seulement.

654-1771

CONSEIL NATIONAL DU PQ La langue d'abord

MICHEL CORBEIL
Le Soleil

QUÉBEC — Le dossier de la langue dominera le prochain conseil national du Parti québécois, sans proposition portant spécifiquement sur la souveraineté, si ce n'est pour réclamer l'adoption d'un hymne national.

C'est ce qui ressort des 23 résolutions qui seront soumises aux militants du PQ, réunis à Drummondville, les 25 et 26 septembre. Quatre recommandations sur le français apparaissent à l'ordre du jour. Ce sont celles qui sont rédigées sur le ton le plus alarmiste.

Les partisans de Laurier-Dorion exigent « du gouvernement d'admettre sans ambiguïté que la langue française est en situation de déclin à court terme sur l'île de Montréal et à moyen terme dans l'ensemble du Québec ». Ils réclament de « contrer la "défrancisation" de Montréal et du Québec sachant que seule la souveraineté peut assurer l'avenir de la langue et de la culture ». Le resserrement de l'accès à l'école anglaise est aussi revendiqué, par Laurier-Dorion et par La Pinière, en banlieue de Montréal.

En outre, trois heures seront consacrées, samedi, à un colloque sur la situation du français. Des experts, comme le mathématicien Charles Castonguay, spécialiste des questions linguistiques et démographiques, donneront leur opinion.

L'animatrice du colloque, Marie Malavoy, ex-députée et maintenant conseillère au bureau de direction du PQ, ne croit pas que résolutions et colloque sont le reflet d'inquiétudes particulièrement vives au sein des troupes. « Au Parti, c'est toujours une question cruciale. »

M^{me} Malavoy a souligné que les experts invités démontrent le désir de tenir un vrai débat. Elle a rappelé que M. Castonguay n'a pas manqué de critiquer le gouvernement lorsqu'il a demandé de concevoir un nouvel indicateur linguistique.

Aucune résolution ne porte sur la souveraineté au moment où des militants se demandent, en coulisses, où le gouvernement Bouchard loge face à l'idée de tenir un référendum. Par contre, les militants de Marie-Victorin veulent demander que soit enclenché le processus pour que l'Assemblée nationale en vienne à doter le Québec d'un hymne national, à l'image du Québec, de sa culture et de son histoire.

Par ailleurs, aucune des 23 propositions ne provient de la région de Québec. La Pinière soumettra cependant l'idée que « le recrutement de musiciens par l'Orchestre symphonique de Québec se fasse prioritairement auprès de musiciens québécois ». Cette demande fait écho au fait que l'OSQ a écarté une trentaine de candidats québécois, lors d'un concours tenu récemment.

La réunion sera aussi l'occasion pour le comité sur l'environnement du PQ de revenir à la charge avec des résolutions qui avaient été mises de côté brutalement, lors d'un conseil précédent. Les membres du comité réclament la tenue d'audiences publiques sur la gestion de la forêt. Ils font allusion aux problèmes de coupes à blanc, soulevés par *L'Erreur boréale*, du poète Richard Desjardins, un film dénoncé par le gouvernement péquiste.

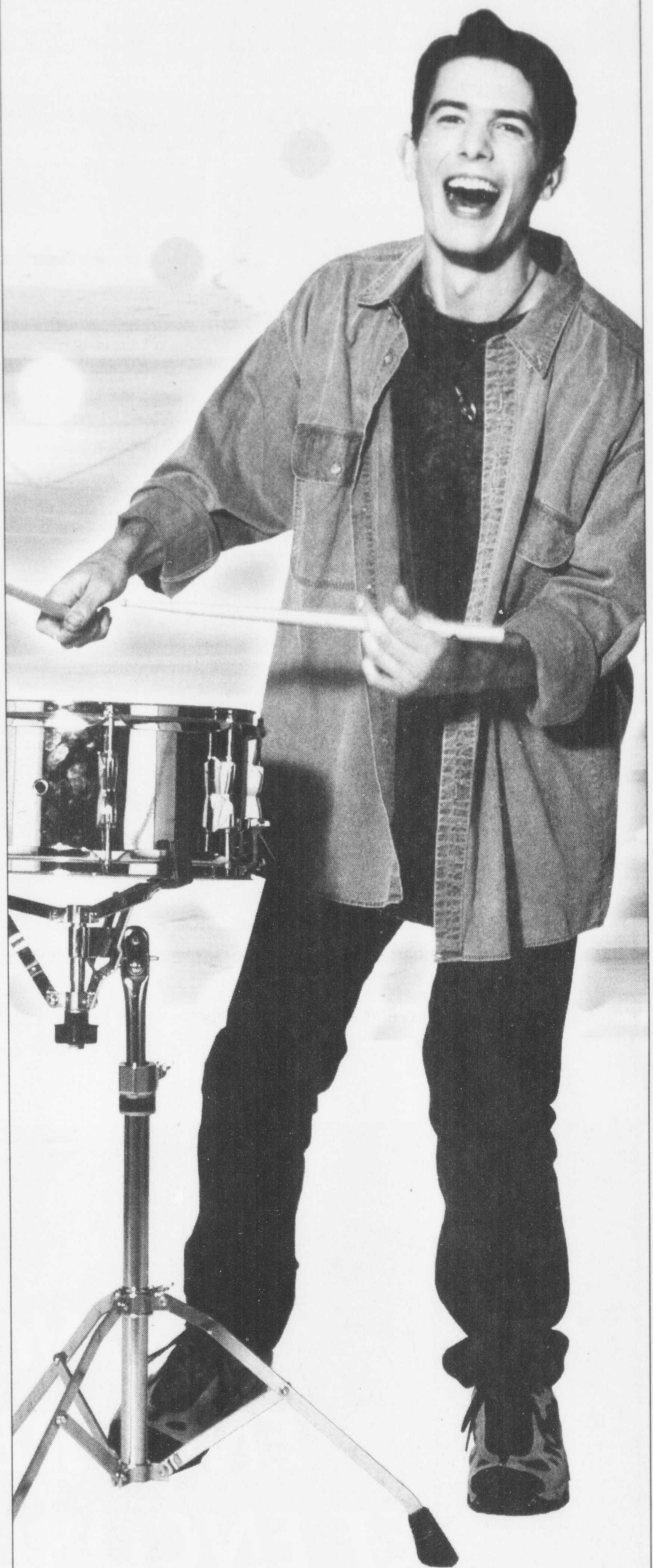
FIN DES DÉCRETS DANS LE VÊTEMENT Le CPQ inquiet

Le Conseil du patronat du Québec (CPQ) craint que le projet de loi sur les conditions de travail dans certains secteurs de l'industrie du vêtement, tel que libellé, constitue la première étape pour imposer la négociation sectorielle à cette industrie, et il met le gouvernement en garde contre une telle tendance. C'est le sens du message que le CPQ a livré aux membres de la commission parlementaire de l'économie et du travail, qui recevait hier ses observations sur le projet de loi 47, déposé en mai à l'Assemblée nationale. En vertu du projet de loi sous étude, les décrets qui régissent actuellement quatre secteurs de l'industrie du vêtement seraient abolis à compter du 1^{er} janvier 2000, pour être remplacés par des normes sectorielles inscrites à la Loi sur les normes du travail, de manière transitoire, d'abord, puis sur une base permanente, après un délai de deux ans. C'est justement le caractère permanent de ces normes sectorielles qui irrite les représentants de l'industrie. (PC)

RENOI SANS RAISON La Cour dit NON

Andy Wells a toujours considéré que le gouvernement de Terre-Neuve n'avait aucun droit de renvoyer de la Commission des services publics, en 1990. Hier, la Cour suprême du Canada lui a donné raison. M. Wells, 55 ans, et maire de St. John depuis 1997, se voit ainsi octroyer plus de 500 000 \$ en indemnités, le remboursement de ses frais légaux et une pension annuelle à vie de 28 000 \$. Le jugement de la plus haute cour du pays signifie que les employés de l'État ont des droits équivalents à leurs collègues du secteur privé, et qu'ils ne peuvent étre limogés sans indemnité en l'absence de motifs raisonnables pour leur renvoi. Un gouvernement pourrait quand même procéder à un renvoi sans indemnité s'il adoptait une loi spécifique en ce sens, note le jugement de la cour. Mais la décision rendue par les neuf juges du tribunal a pour effet de décourager une telle initiative. (PC)

GARDEZ LE BEAT.



17h WATATATOW

17h30 LES DÉTECTEURS
DE MENSONGES

18h QUÉBEC CE SOIR

19h VIRGINIE

ICI RADIO-CANADA



• Watatow - auteur : Marie-Claude Trépanier - réalisation : Richard Lahale

• Les Détecteurs de mensonges - réalisation-coordination : Johanne Bouchard

• Québec ce soir - réalisation-coordination : Yves Boutin

• Virginie - idée originale et auteur des textes : Fabienne Larouche - réalisation-coordination : André Tousignant

LES JOURS EXCEPTIONNELS

Obtenez un rabais supplémentaire de 100 \$
sur tout achat de meubles de 995 \$ ou plus
sur présentation de ce certificat-cadeau

100 \$

CERTIFICAT-CADEAU

Un seul certificat par adresse. Ne peut être utilisé conjointement avec tout autre certificat-cadeau. Certificat transférable.
Doublez ce certificat-cadeau et obtenez 200 \$ de rabais sur la marchandise étiquetée en rouge.

Présentez ce coupon à l'une de nos succursales

Profitez de nos rabais
supplémentaires sur tout achat
de plus de 1000 \$

CLASSIQUE
1215, boul. Charest O.
Québec, 681-0171

CONTEMPORAIN
18, rue Courcellette
Québec, 681-0171

LA GALERIE
DU MEUBLE

DÉCORATION INTÉRIEURE

Site Internet : www.lagaleriesdumeuble.com
1 800 463-2277

ROCHE BOBOIS
9, rue Courcellette
Québec, 681-4101

RIVE-SUD
170, rte Kennedy
Lévis, 838-9982



* Septembre 2000.
Conditionnel à l'approbation
du crédit. Acompte 30 %.
Conditions en magasin.

Heures d'ouverture : Lundi au mercredi 9 h à 17 h 30. Jeudi et vendredi 9 h à 21 h.
Samedi 9 h à 17 h. Dimanche 12 h à 17 h.

Certains articles présentés sont en quantité limitée et peuvent différer d'un magasin à l'autre.

Achats à prix choc!

BIG

5.97 RABAIS 50%
Gros oreiller « Big Z » pillow
ORD. 12.99

Folgers

6.27 Café moulu Folgers, Arôme de café grille
1 kg Folgers ground coffee
ORD. 12.99

Lays

97c RABAIS 30%
Croustilles Lays potato chips
ORD. 1.39

Les grandes marques à bons prix!

Zellers

ECLATANT SOLDE DE BE

RABAIS 50%

1 PLACE/TWIN
ORD. 12.99
Drap en percale à 180 fils au pouce, vendus à l'unité
180 thread-count open stock percale sheets

Cambridge

RABAIS 55%
6.47
SERVIETTE BATH TOWEL
ORD. 14.99

WESTPOINT STEVENS

Serviettes « Super Dry » ou « Sheer »
Débarbouillette/Face-cloth. Ord. 7.99 3.57
Essuie-mains/Hand towel. Ord. 9.99 4.47
Drap « Super Dry » bath sheet. Ord. 25.99 11.87

C'est nouveau!
Le solde débute le ...

samedi 18 septembre et se termine le vendredi 24 septembre

**ÉCONOMISEZ
ENCORE PLUS...
ET ENCORE PLUS TÔT.**

Les soldes de la circulaire Zellers débutent maintenant le samedi et se poursuivent toute la semaine.

Les grandes marques à bons prix! **Zellers**

Place Laurier, Place Fleur de Lys, Beauport, Neufchâtel, Lévis, La Pocatière, Rivière-du-Loup, Rimouski, Alma, Chicoutimi, Jonquière, Edmundston (N.-B.)

Pénurie nationale

Les ministres de la Santé suggèrent d'ouvrir les portes des facultés de médecine

CHRIS MORRIS
Presse canadienne

CHARLOTTETOWN — Les ministres provinciaux de la Santé ont trouvé une possible solution à la pénurie de médecins au Canada — hausser les admissions d'étudiants dans les facultés de médecine du pays.

Les ministres se sont réunis en privé à Charlottetown, hier, pour se préparer en prévision de leur rencontre annuelle avec leur homologue fédéral, Allan Rock. Ils sont particulièrement préoccupés par la pénurie de médecins, d'infirmières et d'autres professionnels de la santé, qui atteint un niveau critique dans plusieurs régions du pays, tant urbaines que rurales.

Une enquête, dont les résultats accablants ont été dévoilés hier par le Collège des médecins de famille du Canada, a constaté qu'un peu partout, des médecins refusent de voir de nouveaux patients, disant avoir atteint leur limite, quant à leur charge de travail et au stress.

« Nous invitons les ministres à ne pas tenter de minimiser le problème en disant qu'il ne s'agit que d'une question de distribution des effectifs médicaux », a affirmé le docteur Peter Newbury, le président du collège, dans un communiqué de presse remis aux ministres.

« Le problème, poursuit-il, est beaucoup plus fondamental. Dit simplement, il n'y a pas assez

de médecins de famille pour répondre aux besoins, quel que soit l'endroit où vous vivez. »

L'enquête, menée auprès d'environ 5000 médecins de famille à travers le Canada, révèle qu'une majorité d'entre eux, soit 52,7%, jugent que leurs patients éprouvent des problèmes significatifs d'accès aux soins. La plupart croient également que ces difficultés sont attribuables à une pénurie de médecins.

À titre d'exemple, le Dr Newbury a cité un cas récent, survenu à Terre-Neuve, où la province s'est vue forcée de demander à l'armée d'envoyer des équipes médicales. Même des centres urbains de provinces riches, comme l'Ontario, connaissent des pénuries de médecins.

Le Dr Newbury appelle les ministres de la Santé à hausser immédiatement le nombre de nouveaux étudiants en médecine de 1500 à 2000.

L'idée a été accueillie favorablement par les ministres des provinces. Leur homologue fédéral, M. Rock, ne sera pas présent à la rencontre avant aujourd'hui.

Le ministre de la Santé albertain, Halvar Jonson, a dit croire que le problème du manque de médecins remonte à une dizaine d'années, quand il a été décidé, à l'échelle nationale, de limiter les inscriptions d'étudiants en médecine. « Il nous faut vraiment songer à moderniser cette approche », a-t-il conclu.

Hausser de 2000 le nombre d'étudiants en médecine

SURPLUS DU FONDS DE RETRAITE

L'Alliance poursuit Ottawa

Les fonctionnaires fédéraux intenteront une poursuite contre leur employeur pour conserver l'excédent de 30 milliards\$ de leurs caisses de retraite. Le président de l'Alliance de la fonction publique, Daryl Bean, a indiqué hier qu'il allait immédiatement entreprendre les démarches afin que ce conflit qui perdure depuis sept mois entre le syndicat des fonctionnaires fédéraux et le gouvernement Chrétien soit porté en justice. Bien consciente que cette poursuite pourrait traîner dans les labyrinthes juridiques pendant des mois, sinon des années, l'AFPC compte également mener une campagne politique afin de s'assurer que sa « cause » demeurera sur la place publique et que le gouvernement canadien ne dépensera pas un sou de plus des 30 milliards\$ du fonds de pension des fonctionnaires fédéraux. L'AFPC promet d'agir contre les candidats qui ont voté en faveur du projet de loi C-78 à la Chambre des communes, et d'aider les partis politiques qui promettent de rejeter le projet de loi s'ils forment le prochain gouvernement. (PC)

BOMBARDIER

La CSN rabrouée

C'est un ras-le-bol sans équivoque à l'endroit de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) que quelque 600 employés de la division des produits récréatifs de Bombardier, à Valcourt, près de Sherbrooke, ont exprimé en cessant le travail pendant une heure, hier après-midi. « Nous en avons assez de passer pour des gens incapables de penser par eux-mêmes. Ce n'est pas Bombardier qui ne veut pas de syndicat, c'est nous, les employés », a lancé Aline Lusier, membre du comité des relations de travail et représentante des employés de l'assemblage du quart de soir, sous l'approbation de plusieurs travailleurs. De nombreux travailleurs n'ont pas apprécié le fait que le vice-président de la CSN, Roger Valois, se soit attaqué au dirigeant de Bombardier, Laurent Beaudoin. « M. Beaudoin a créé beaucoup plus de nouveaux emplois que la CSN », a lancé l'un d'eux, Yvon Dubois. (PC)

Boisclair semonce Massé

Il est « irresponsable » de préférer l'aide sociale à un travail payé au salaire minimum, comme l'a suggéré mardi le président de la FTQ, Henri Massé. Le ministre de la Solidarité sociale, responsable de la sécurité du revenu, André Boisclair, estime que le dirigeant syndical envoie un message fort discutable aux jeunes Québécois. Il le lui a fait savoir par écrit, hier. « Il est quelque peu déplorable qu'un chef de centrale syndicale, qu'un homme progressiste comme M. Massé, contribue à entretenir des préjugés au sujet des assistés sociaux. « Le message qu'il nous envoie implicitement, c'est que les jeunes et les autres citoyens qui sont à l'aide sociale, y sont par choix et non pas parce qu'ils ont des difficultés à accéder au marché du travail », a déclaré le ministre Boisclair. Le patron de la FTQ a soutenu que, dans l'état actuel des choses, lui-même choisirait l'aide sociale à un salaire de « misère » comme le salaire minimum. (PC)



Digital 8
Une image clairement
meilleure
SONY
8

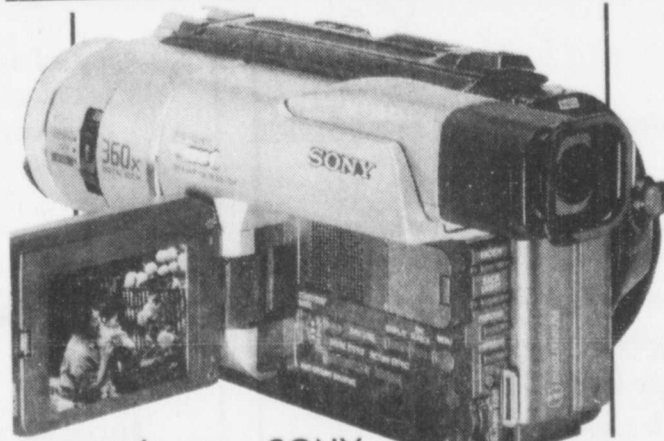
Le système Digital8 offre une compatibilité de lecture complète pour tous les enregistrements 8 mm analogiques



Caméscope SONY
« DigitalHandycam »

1799\$

- Effets d'image numérique
- Stabilisateur d'image SteadyShot
- Enregistrement NightShot à 0 Lux
- Zoom numérique de 360x (optique de 20X)
- Mode photo (3 modes à mémoire numérique)
- Jusqu'à 10 heures d'enregistrement avec Stamina InfoLITHIUM
- Fonction d'appareil photo numérique avec mémoire flash de 2 Mo
- Écran ACL couleur de 4 po avec haut-parleur intégré
- Viseur couleur • Télécommande



Caméscope SONY
« DigitalHandycam »

1299\$

- Effets d'image numérique
- Stabilisateur d'image SteadyShot
- Enregistrement NightShot à 0 Lux
- Zoom numérique de 360x (optique de 20X)
- Mode photo (3 modes à mémoire numérique)
- Jusqu'à 10 heures d'enregistrement avec Stamina InfoLITHIUM
- Écran ACL couleur de 2,5 po avec haut-parleur intégré
- Viseur couleur • Télécommande

L'avenir, c'est le numérique... La connexion, c'est Sony

QUÉBEC, 840 rue Bouvier
627-0840
www.clefdesol.qc.ca

DONNACONA 285-4535
ET CERTAINS MARCHANDS AFFILIÉS
www.clefdesol.qc.ca

La clef desol

FAITES UN SAUT CHEZ L'ECUYER.



UNE NOUVELLE SAISON DE
L'ECUYER

INVITÉS : JEAN-PIERRE FERLAND,
ANDRÉ-PHILIPPE GAGNON ET GASTON LEPAGE

CE SOIR **21h**

Réalisation : Jean-Jacques Sheitoyan

ICI RADIO-CANADA



Achetez votre manteau maintenant et courez la chance de gagner un bon d'achat de

500\$

Utilisez notre PLAN MISE DE CÔTÉ, c'est si simple.

* Applicable sur toute autre marchandise en boutique.

Profitez de cette offre jusqu'au 30 septembre 99.

Collections européennes exclusives. Tailles 38 à 50.

Maunéquin
PLACE DE LA CITE



TRIBUNAL ADMINISTRATIF Les libéraux pressent Goupil de légiférer

GILBERT LEDUC
Le Soleil

QUÉBEC — Pour la critique libérale en matière de Justice, François Ouimet, la ministre de la justice, Linda Goupil, doit mettre fin à l'arbitraire qui préside encore le processus de nomination et de renouvellement des mandats des juges du Tribunal administratif du Québec (TAQ).

« Et la ministre aura une occasion en or, jeudi soir, pour annoncer qu'elle entend légiférer, dès cet automne, afin de garantir l'indépendance et l'impartialité des juges administratifs », ajoute M. Ouimet.

En effet, M^{me} Goupil doit prendre la parole, ce soir, à l'occasion de l'assemblée annuelle de la Conférence des juges administratifs du Québec. La ministre de la Justice est d'ailleurs attendue de pied ferme par les juges administratifs qui n'ont pas encore digéré le renvoi de trois membres de la section du territoire et de l'environnement du TAQ en mars dernier.

En évoquant le motif des « besoins du tribunal », le gouvernement annonçait à Louise Cobetto, à J-Vincent Fleury et à Pierre Mercier que leurs mandats respectifs ne seraient pas renouvelés. Pourtant, les trois magistrats étaient compétents et satisfaisaient pleinement aux critères établis par le règlement sur le recrutement et le renouvellement des mandats des membres des tribunaux administratifs.

En juillet dernier, Louise Cobetto était « repêchée » par le gouvernement fédéral qui la nomma présidente de la

Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire. Dans son plus récent bulletin d'information, la Conférence des juges administratifs n'a pas manqué de souligner le geste du fédéral qui « sait reconnaître la qualité, l'expérience et la compétence des juges administratifs de la trempe de M^{me} Cobetto ».

L'affaire du renvoi des trois magistrats fut reprise à l'Assemblée nationale par le député Ouimet qui rendit publique une lettre envoyée à la ministre Goupil par la Conférence des juges administratifs qui dénonçait le recours à l'arbitraire dans le renouvellement des mandats des juges. Le Barreau du Québec et l'Association du Barreau canadien ajoutèrent leur voix à celle de la Conférence des juges administratifs pour demander à la ministre de prendre les moyens pour assurer l'indépendance des membres des tribunaux administratifs.

« L'ensemble du milieu juridique attend que Linda Goupil clarifie la notion de « besoins du tribunal », fait remarquer François Ouimet. « Tout le monde a l'impression que le gouvernement se garde toute la marge de manœuvre sur la nomination des juges administratifs. Le processus de nomination et de renouvellement des mandats des juges doit être totalement transparent et, en ce moment, un doute persiste », affirme le député libéral en rappelant que le Barreau de Montréal a récemment entrepris une démarche devant les tribunaux pour contester l'indépendance des membres du TAQ.

La ministre attendue de pied ferme par les juges

VILLE DE MONTRÉAL Guy Coulombe devient dg

Après avoir été pressenti l'automne dernier comme conseiller spécial de Pierre Bourque, le haut fonctionnaire de carrière Guy Coulombe fera son entrée lundi à titre de directeur général de la Ville de Montréal. Le maire Bourque en a fait l'annonce hier après que le comité exécutif eut approuvé l'embauche de M. Coulombe. Se disant très fier, il a affirmé que la promotion du projet « une île, une ville » échoira à M. Coulombe. « C'est la plus belle tâche à accomplir en ce moment. Montréal est à un tournant historique », a déclaré M. Bourque. Ce dernier s'est défendu que le gouvernement du Québec ait dicté la nomination de M. Coulombe, qui a lui-même présenté sa candidature. Chose certaine, en 1997, Québec avait exigé plus de cohésion dans la gestion de la plus grande ville de la province. L'administration Bourque avait alors fait volte-face en créant un poste de direction générale. M. Bourque a assuré que l'homme n'est pas en service commandé, qu'il ne faut pas voir le spectre d'une tutelle officieuse derrière l'embauche de M. Coulombe, un proche du gouvernement péquiste. « C'est un haut fonctionnaire dans le sens le plus noble du terme », a soutenu le maire de Montréal. M. Coulombe a notamment été président-directeur général de la Société générale de financement et d'Hydro-Québec. Il était, jusqu'en 1998, aux commandes de la Sûreté du Québec, où il avait eu le difficile mandat de faire le ménage. (PC)

INTOXIQUÉE À LA COCAÏNE

Le père se défend sans avocat

Incapable de s'entendre avec un avocat, le père de la petite fille qui s'est empoisonnée avec de la cocaïne, de la méthadone et deux autres drogues, du lybrium et du diazépine, le 3 septembre, à Laval, a décidé de subir seul son enquête pour remise en liberté. L'homme est accusé de négligence criminelle et d'abandon d'enfant. Il est incarcéré, tout comme sa conjointe, depuis que sa petite fille de trois ans a été conduite à l'hôpital. Deux avocats se sont succédés pour tenter de le défendre mais aucun des juristes n'a voulu demeurer au dossier, notamment en raison des problèmes d'identification de l'accusé. La police de Laval ne sait toujours pas qui il est précisément. Par contre, l'environnement dans lequel évoluaient le couple et leurs deux enfants commencent à être mieux compris. Essentiellement, c'est l'univers des junkies, avec des seringues usagées partout dans la maison, tout comme les sachets de drogues. (PC)

LES BONS NUMÉROS

la nouvelle rubrique de services à voir tous les **samedis** dans les annonces classées



I6

VARIÉTÉS D'ENGRAIS

Pour aider la nature.

Savez-vous que le temps est venu d'appliquer votre engrais d'automne? Pour ce faire, Centre Jardin Hamel vous propose son engrais 6-9-15. Cet engrais d'automne est conçu pour améliorer la résistance des pelouses, des haies, des arbustes, des arbres, des conifères, des fruitiers et des vivaces aux rigueurs de l'hiver et aux maladies. Offert en formats de 2, 10 et 20 kilos, cet engrais donnera un sérieux coup de pouce à vos végétaux.

Truc d'expert

« N'est-ce pas désagréable de découvrir au printemps que des rongeurs ont profité de l'hiver pour endommager votre terrain? En utilisant un piège-mangeoire et un produit tel que le RATOL, vous éliminerez rapidement les rongeurs. Attirés par le poison enduit d'un appât, ils seront à l'abri pendant leur repas mortel. De plus, le piège-mangeoire protège le RATOL lors d'intempéries pour plus d'efficacité. Les animaux domestiques seront aussi protégés car l'appât sera hors d'atteinte. Le répulsif RO-PEL protège, pour sa part, l'écorce de vos végétaux contre les rongeurs. »

GAËTAN HAMEL

**centre jardin
HAMEL**

Le réseau de vos passions horticoles

LÉVIS
4800, boul. de la Rive-Sud

SAINTE-FOY
Halles de Sainte-Foy

CHARLESBOURG
1169, 80^e Rue Est

BEAUPORT
1350, boul. des Chutes

L'ANCIENNE-LORETTE
6029, boul. Hamel

Steak Al sur le grill - Fruits de mer

2

pour 1

VENEZ DÉGUSTER
notre délicieuse assiette de fruits de mer et l'excellent combiné filet mignon de l'Ouest et crevettes

Goûtez à notre excellent smoked meat

SALON-BAR L'OPÉRA
VIDÉOPOKER

3265, ch. Sainte-Foy (angle Duplessis) 654-0019

Relevez...

Le Défi de la Chute-Montmorency

Dimanche 26 septembre

10 h à 15 h

Gravissez les marches du Parc de la Chute-Montmorency et faites-vous commanditer par votre entourage. Vos dons contribueront à améliorer la qualité de vie des diabétiques de la région de Québec.

3 000 \$ en prix de participation

Jeux et animation sur place

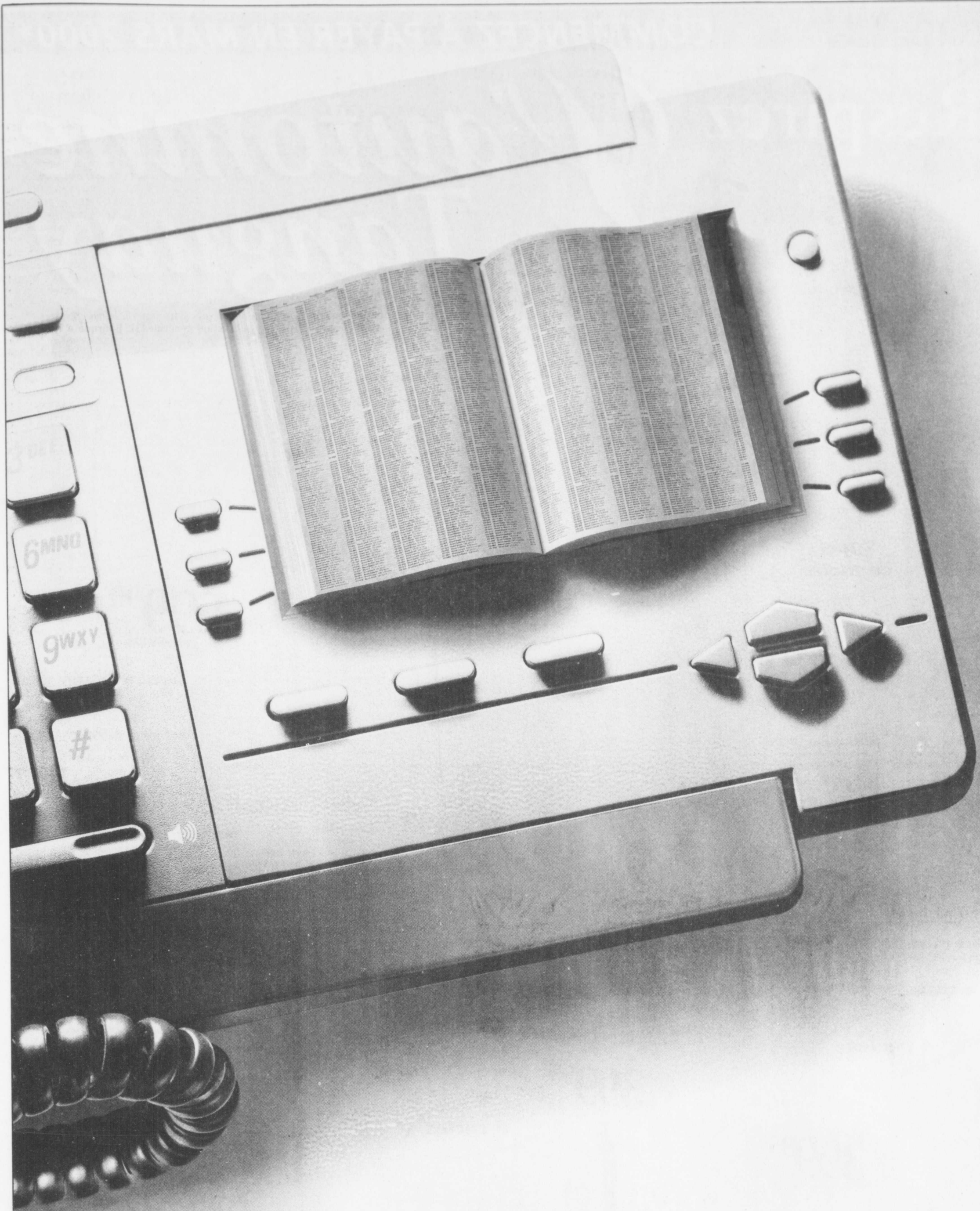
Préinscription et information : 656-6241

Vous pouvez aussi vous inscrire sur le site la journée de l'activité.

Une invitation de :

VERMETTE, HÉBERT & FERLATTE

Une collaboration de :



L'annuaire téléphonique

Avec les nouveaux services interactifs **PratiGo**^{MC}, vous n'avez plus à aller chercher dans l'annuaire, car votre téléphone devient un annuaire électronique vous donnant accès à plus de 4 millions de numéros[†] de téléphone de résidence et d'affaires. Les services **PratiGo**, c'est aussi de nombreuses autres options telles les transactions bancaires, les prévisions météo, les résultats de la loterie et l'accès au courrier électronique*.

Ils sont offerts à même votre ligne résidentielle et nécessitent un téléphone à écran d'affichage compatible. C'est simple, pratique, rapide et même gratuit**.

PratiGo^{MC}

Pour en savoir plus, passez à un magasin **Espace Bell** ou appelez-nous au 310-BELL. www.bell.ca/pratigo

Les services **PratiGo** sont offerts là où la technologie le permet. Les numéros de téléphones proviennent de Canada 411. *Des frais de 5 \$ par mois s'appliquent. **Des frais de transactions peuvent être exigés par certains fournisseurs de contenus interactifs.


Bell

COMMENCEZ À PAYER EN MARS 2000*

Respirez l'automne Tanguay

Whirlpool
Laveuse (232621)
 • 6 cycles automatiques
 • 3 choix de température lavage/rinçage
 • 2 niveaux d'eau
499.95\$

Sécheuse (178094)
 • Séchage automatique
 • Très grande capacité
389.95\$

Whirlpool
Lave-vaisselle (221137)
 • 3 niveaux d'eau • lavage différé

3 choix de température

Super capacité

6 cycles

859.95 L'ENSEMBLE

799.90 L'ENSEMBLE

Admiral
Laveuse (230106)
 • 4 choix de température
 • Agitateur à double action
 • Distributeur d'assouplissant et d'eau de javel
479.95\$

Sécheuse (230109)
 • 4 cycles • Séchage automatique
 • 3 choix de température
319.95\$

Laveuse Gibson (206690)
 • 5 cycles • 2,7 pi cu • Cuve très grande capacité
399.95\$

Sécheuse Gibson (231235)
 • Porte à charnière réversible • Très grande capacité • Séchage automatique
299.95\$

Lave-vaisselle Concept 2 (239154)
 • Modèle à encastrer
 • 3 niveaux de lavage

4 cycles

399.95

399.95

3 cycles

399.95

Système économique en consommation d'eau et d'électricité

899.95

ASKO
Lave-vaisselle (185093)
 • Performance de lavage exceptionnelle
 • Intérieur en acier inoxydable
 • Panier recouvert de graphite et nylon
 • Triple filtration d'eau • Super silencieux
 • Disponible en noir

FRIGIDAIRE
Lave-vaisselle (189545)
 • 3 niveaux de lavage • Silencieux
 • Lavage différé
 • Filtre autonettoyant

5 cycles

414.95

Congélateur Gibson (228499)
 • Style coffre avec panier inclus

7 pi cu Modèle exclusif

289.95

Un choix de plus de 500 congélateurs de toutes les grandeurs

A MEUBLEMENTS TANGUAY

OUVERT LE DIMANCHE

www.tanguay.qc.ca

LIVRAISON ET SERVICE GRATUITS À LA GRANDEUR DE LA PROVINCE

- | | | | | | | | |
|--|--|---|---|--|--|--|--|
| LÉVIS
5720, boul. Étienne-Dallaire
(angle Kennedy)
1 800 563-4511 (418) 833-4511 | BEAUPORT
535, boul. Sainte-Anne
1 800 563-6282 (418) 667-6282 | LES SAULES
4875, boul. l'Ornière
1 800 563-4411 (418) 871-4411 | TROIS-RIVIÈRES
2200, boul. des Récollets
1 800 465-2200 (819) 373-1111 | POINTE-AU-PÈRE
822, boul. Sainte-Anne
Route 132, Comté de Rimouski
1 800 463-4411 (418) 725-4411 | CHICOUTIMI
1990, boul. Talbot
1 800 363-4711 (418) 698-4411 | RIVIÈRE-DU-LOUP
245, Hôtel-de-Ville
1 800 510-4711 (418) 867-4711 | SAINT-GEORGES DE BEAUCÉ
8955, boul. Lacroix
1 877 295-4411 (418) 226-4411 |
|--|--|---|---|--|--|--|--|

* Sous réserve de l'approbation du service du crédit. Ne payez que les taxes de vente. Cartes de crédit acceptées.